

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 29 mars 2018 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Madame le Maire déclare :

« Mesdames, Messieurs,

Je voulais ouvrir cette séance sur un Hommage, car la Haine s'est réveillée dans notre pays, empruntant plusieurs visages.

C'est la Haine qui a frappé Mireille KNOLL, parce qu'elle avait le tort d'être juive. Après avoir échappé aux camps de la mort, elle pensait notre pays capable de la protéger pour toujours. Le terreau de l'antisémitisme a cependant nourri quelques sombres âmes, qui sont allées frapper à mort avec la lâcheté qui les caractérise une vieille femme fragile de 85 ans.

C'est la Haine, par son bras armé du terrorisme, qui a encore frappé aveuglément et surnoisement, faisant quatre nouvelles victimes : Jean MAZIERE, Christian MEDVES, Hervé SOSNA et Arnaud BELTRAME ont été enlevés à la vie par ce que le monde engendre de plus lâche et d'indigne.

Un terroriste guidé par le fanatisme a frappé au cœur notre France, allongeant la longue liste des victimes de l'horreur de Daech. Et je veux que nous ayons collectivement une pensée pour eux. Elle aura révélé aux yeux du monde un héros qui, au prix de son sang, aura sauvé des vies : Arnaud BELTRAME, n'écoulant que sa conscience et son abnégation, aura fait du sacrifice de sa vie une mission salutaire. Au nom de la République, en l'honneur de la France, le Colonel BELTRAME sera pour l'Histoire un exemple pour tous, de la trempe des héros qui sauvent et protègent notre Nation.

En son Honneur, en l'honneur des victimes des attentats et de l'antisémitisme, au nom des Brugeais, je vous invite à partager une minute de silence »

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN		Emmanuelle LAMARQUE	x
Jean-Denis DUBOIS	x		

Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON		Brigitte TERRAZA	x
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA		Isabelle DESBORDES	x
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN		Gérard AYNIE	x
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Jean BATTINI	x
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS		Myriam DUCLERC	x
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Michel HOSTEINS	x		
-----------------	---	--	--

Ordre du jour Conseil Municipal du 29 mars 2018		
Brigitte TERRAZA	2018.02.01	Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine – autorisation de signature
Brigitte TERRAZA	2018.02.02	Avenant à la convention de remboursement des dépenses signée avec Bordeaux Métropole
Isabelle DESBORDES	2018.02.03	Subventions aux associations pour l'exercice 2018
Isabelle DESBORDES	2018.02.04	Fiscalité locale : vote des 3 taxes
Isabelle DESBORDES	2018.02.05	Reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2017 du budget de la ville
Isabelle DESBORDES	2018.02.06	Budget Primitif 2018 de la commune
Brigitte TERRAZA	2018.02.07	Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (F.D.A.E.C.) pour l'année 2018
Didier POUVREAU	2018.02.08	Convention cadre entre Bordeaux Métropole et la ville de Bruges pour la végétalisation des trottoirs et gestion des trottoirs végétalisés
Brigitte TERRAZA	2018.02.09	Acquisition d'une partie des parcelles ar 131 et 329, situées à Bequigneaux ouest, à Madame et Monsieur LAPLANTE
Brigitte TERRAZA	2018.02.10	Acquisition auprès de Bordeaux Métropole d'un immeuble situé avenue Jean Jaures (AR 325) et signature de la convention de mise à disposition transitoire
Bernadette CENDRES-BARBE	2018.02.11	Cession à titre gratuit à Bordeaux Métropole d'une emprise de 31 m² à détacher des parcelles BW 462 et 463 située rue Pierre Andron
Gérard AYNIE	2018.02.12	Convention avec Orange pour l'enfouissement des reseaux aeriens de communications électroniques – impasse du carros

Isabelle DESBORDES	2018.02.13	Modification du tableau des effectifs
Isabelle DESBORDES	2018.02.14	Election des représentants du personnel au comité technique et au comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail - Fixation du nombre de représentants au sein des instances
Emmanuelle LAMARQUE	2018.02.15	Lancement d'un appel à projets pour des activités peri ou extrascolaires pour l'année scolaire 2018-2019
Frédéric GIRO	2018.02.16	Convention partenariat "Opération destiNAction" (ex Sac Ados Aquitaine) 2018
Frédéric GIRO	2018.02.17	Tarifs séjours jeunes 2018

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Monsieur Pierre CHASTANG** et **Madame Stéphanie VIOLEAU** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

01 ♦ - Décision 2018-10 – Reçue en Préfecture le 31 janvier 2018

Signature avec **RODE BOOM VZW** de Olmenlaan (Belgique) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **EVIDENCES INCONNUES** » prévu à l'ECT le mercredi 31 janvier 2018 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **2 950,00 € HT** (TVA à 5,5%).

02 ♦ - Décision 2018-11 – Reçue en Préfecture le 5 février 2018

Signature avec **SOFIA LABEL / LES GESTICULTEURS** de Redon (35) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **PEAU NEUVE** » prévu à l'ECT le jeudi 29 mars 2018 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **2 500,00 € HT** (TVA à 5,5%) et **255,00 € HT** pour frais de déplacements.

03 ♦ - Décision 2018-12 – Reçue en Préfecture le 5 février 2018

Signature avec **FURAX Concerts/Spectacles** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **SARAH McCOY** » prévu à l'ECT le samedi 24 février 2018 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **1 800,00 € HT** (TVA à 5,5%) et **300,00 € HT** pour frais de transports.

04 ♦ - Décision 2018-13 – Reçue en Préfecture le 5 février 2018

Signature avec la Cie **ALPES CONCERTS** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle circassien intitulé « **L'Effet Escargot** » prévu à l'ECT mercredi 23 mai 2018 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **3 481,50 € TTC** (TVA à 5,5%) frais de transports compris.

05 ♦ - Décision 2018-14 – Reçue en Préfecture le 7 février 2018

Signature avec l'association **BLUE FISH** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « **Pim Focken** » prévu à l'ECT les 9, 10, 11, 12 et 13 avril 2018 dans le cadre d'un stage de musique amplifiée. Le montant de cette prestation s'élève à **1 000,00 € TTC** (TVA à 5,5%).

06 ♦ - Décision 2018-15 – Reçue en Préfecture le 7 février 2018

Signature avec la **VILLE DE MERIGNAC** (33) d'une convention à titre gratuit de prêt d'instruments de musique pour des répétitions dans le cadre d'un projet autour de la guitare, avec un spectacle à Bruges le 05/06/2018 et à Pessac les 06 et 07/06/2018.

07 ♦ - Décision 2018-16 – Reçue en Préfecture le 7 février 2018

Signature avec **LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES (CCNN)** (44) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **Tiondeposicum** » prévu à l'ECT le samedi 3 février 2018 à 11h00 et 18h00 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **1 688,00 € TTC** (TVA à 5,5%) et **714,02 € TTC** maxi pour frais de transports.

08 ♦ - Décision 2018-17 – Reçue en Préfecture le 26 février 2018

Signature avec la Cie **LA MANDARINE BLANCHE** de Pantin (93) d'un avenant en moins-value au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **LA FEMME OISEAU** » prévu à l'ECT le vendredi 2 mars 2018 à 14h30 pour les scolaires et à 20h30 pour tout public dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation après modification s'élève à **6 119,00 € TTC** (TVA à 5,5%) diminution du montant global du contrat de **1 936,00 € TTC**.

09 ♦ - Décision 2018-18 – Reçue en Préfecture le 26 février 2018

Signature avec le **SURFCAMP LOS LOCOS** de Suances (Espagne) d'un contrat de réservation d'un séjour de jeunes du 7 au 14 juillet 2018 soit 7 jours en pension complète avec 5 activités de surf et une balade en bateau. Le montant global de cette prestation s'élève à **8 085,00 € TTC**.

Païement d'un acompte de 30 % soit 2 425,50 € TTC au 15/03/2018 et le solde de 5 659,50 € TTC au 30 juillet 2018.

10 ♦ - Décision 2018-19 – Reçue en Préfecture le 26 février 2018

Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° **20180026** du 6 février 2018, de frais et honoraires pour une représentation devant le Juge des Référés du Tribunal Administratif de Bordeaux. Le montant de ces frais s'élève à **3 733,00 € TTC**.

11 ♦ - Décision 2018-20 – Reçue en Préfecture le 26 février 2018

Signature avec la Cie **RHAPSODIES NOMADES** de Montpellier (34) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les scolaires intitulé « **La Petite Poule Qui Voulait Voir La Mer** » prévu à l'ECT le mardi 3 avril à 9h30 et à 14h00 et le mercredi 4 avril 2018 à 9h30 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation après modification s'élève à **3 134,00 € TTC** (TVA à 5,5%) frais de transports compris.

12 ♦ - Décision 2018-21 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2018

Attribution à la **SARL ARCADIE ESPACE BIBLIOTHEQUE** de Bordeaux (33) du marché négocié d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le mobilier et la signalétique dans le cadre de la construction de la future Ludo-médiathèque de la Ville, pour un montant global **24 030 € TTC** conformément au contrat et à la décomposition des honoraires.

13 ♦ - Décision 2018-24 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2018

Signature avec **CHRISTINE HASSID PROJECT** de Bordeaux (33) en collaboration avec l'**OARA** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle chorégraphique intitulé « **BELDURRA** » présenté par la Compagnie Christine Hassid Project prévu à l'ECT le jeudi 8 mars 2018 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette représentation à la charge de la Ville s'élève à **3 139,30 € net de TVA**. En contrepartie, l'OARA versera à la compagnie la somme de **1 300 € net de TVA**.

14 ♦ - Décision 2018-23 – Reçue en Préfecture le 12 mars 2018

Signature d'un avenant n° 1 au Marché 2017-01F à la Maitrise d'œuvre sur AVP pour l'aménagement du Parc Ausone dont le titulaire est **Atelier Paysages Graziella BARSACQ (APGB)** (mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre) afin de **fixer le coût d'objectif des travaux au niveau AVP à 2 500 770€ H.T** et le forfait définitif de rémunération à 271 740,85 € H.T (taux d'honoraires à .10,5% ; variante OPC incluse).

Madame le Maire fait quelque remarque sur la liste des décisions :

N°10 : Cette décision concerne le paiement des honoraires de notre **avocat-conseil Maître Cazcarra** dans le cadre d'une procédure en référé suspension devant le Tribunal administratif.

Il s'agit d'un **refus d'implantation d'une antenne télérelais (FREE MOBILE)** qui a été attaqué en **référé suspension**. Le juge a prononcé la suspension de l'arrêté par ordonnance en date du **15 janvier 2018**. L'affaire est également portée au fond (recours en annulation).

N° 14 : La réalisation du parc Ausone a fait l'objet d'un **marché de maîtrise d'œuvre paysagère**, attribué par la **Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2017**, à laquelle M. Séguineaud, représentant de l'opposition a été convoqué, s'est présenté à l'ouverture de la séance et a déclaré : (extraits du PV passé en Préfecture de la Gironde)

Monsieur SEGUINEAUD, présent à l'ouverture de la séance, déclare que pour une raison de cohérence avec le vote de son groupe politique contre l'acquisition du parc et le traitement de la pollution des sols de l'emprise, il ne souhaite pas prendre part à la Commission d'Appel d'Offres, ni émettre un avis sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Parc.

Madame la Présidente, regrette que **Monsieur SEGUINEAUD** refuse de siéger en CAO car la présentation des cinq projets ainsi que les auditions des équipes candidates lui auraient permis d'avoir des éléments précis et rassurant quant au traitement de la pollution des sols et de la qualité de l'eau, garantissant ainsi la bonne prise en compte de cet enjeu pour l'aménagement du parc public.

Le marché a été attribué à la **paysagiste Graziella Barsacq**. Celle-ci a rendu ses **études d'avant-projet (AVP)**, qui ont été validées par le comité de pilotage.

Les **principales évolutions** du projet sont :

- L'ajout de toilettes sèches supplémentaires à proximité du jardin des enfants
- L'ajout de mobilier urbain (bancs, corbeilles, appuis vélo)
- La mise en place d'un revêtement pour accueillir des foodtrucks
- La mise en place de l'arrosage automatique des végétaux pour garantir les plantations réalisées

Le montant initial était de : **2 290 000€ HT** de travaux. Ainsi, le montant total des travaux s'élève à **2 500 770€ HT**, soit 3 000 924€ TTC.

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (**taux de 10,5%**) s'élève alors à **271 740€ HT**, soit 326 089€ TTC

Les autres décisions sont en majorité relatives aux contrats de spectacles, démontrant la richesse et variété de la saison culturelle de la ville.

M. SEGUINEAUD déclare qu'il s'est permis d'intercepter. Il indique que, concernant la décision N° 14 dont ils viennent de parler, si l'on reprend l'orientation budgétaire de 2017 de l'année dernière, sur les divers investissements qui sont prévus, il y a bien acquisition et aménagement, ceci étant exactement les termes qui sont sur le rapport d'orientation budgétaire du Parc Ausone pour 1 300 000 euros. Il rappelle que c'est ce qui avait été donné lors du rapport d'orientation budgétaire. Il souligne qu'aux dires de ces décisions, ils sont à 2 500 000 euros, à savoir 1 200 000 euros de plus par rapport à ce qui avait été présenté lors du rapport d'orientation budgétaire.

Madame le Maire répond que dans le ROB, il s'agissait en fait de l'acquisition du terrain et qu'en fait ils sont aujourd'hui sur les aménagements. Elle accepte que sur le ROB, ils auraient dû mettre uniquement « acquisition » et confirme qu'il ne fallait pas mettre « aménagement ».

Mme CHARTIER demande simplement, sur la décision N° 12, s'ils peuvent avoir des précisions concernant le mobilier, la signalétique dans le cadre de la future ludo-médiathèque.

M. GIRO explique qu'il s'agit juste en fait de l'AMO et que c'est le Groupe ARCADIE qui a été choisi pour s'occuper du mobilier de la future ludo-médiathèque. Il informe que pour l'instant rien n'a été choisi, que c'est juste la société qui a été retenue avec le montant global qui va avec. Il souligne que sur le principe, il n'y a encore rien de choisi sur le mobilier à venir.

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Madame le Maire indique que le procès-verbal leur a été communiqué et que les remarques ont été intégrées et prises en compte. Elle propose de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. SEGUINEAUD déclare qu'avant d'avancer dans le conseil, il est venu hier porter deux courriers, un concernant la motion contre la fermeture de l'usine FORD et un deuxième courrier demandant des explications suite au courrier que nous avons reçu.

Madame le Maire répond que ce sera en fin de séance.

RAPPORT N° 2018.02.01 : CONTRAT POUR UN ENGAGEMENT RESPONSABLE DES ACTEURS DE LA PROPRETÉ URBAINE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

VU l'article 1.5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

VU la délibération du 22 décembre 2017 de Bordeaux Métropole approuvant le plan métropolitain de propreté.

VU la délibération N° 2018-83 du 16 février 2018 de Bordeaux Métropole approuvant le contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine.

Le contrat propreté a pour objectif de fédérer toutes les parties prenantes afin de relever le défi de la propreté. En effet, la seule action de Bordeaux Métropole ne peut suffire à améliorer l'état de propreté de l'espace urbain et l'enjeu est la responsabilisation de tous à travers la démarche participative du contrat.

Aussi, une première conférence propreté s'est tenue en septembre 2016 et a recueilli un avis très favorable des participants sur le principe de l'engagement de tous les acteurs par contrat. Le temps d'échange initié par cette conférence, a permis de faire émerger des solutions en matière de collecte et de propreté par Bordeaux Métropole, de collecte des déchets des professionnels et en matière de comportements des habitants. Les premières solutions évoquées ont été ensuite travaillées lors de groupes d'échanges entre les services de Bordeaux Métropole et les bailleurs et syndics, les collecteurs privés, les représentants des commerçants.

Le contrat s'adresse donc :

- aux élus des communes de la métropole
- aux gestionnaires et propriétaires de logements
- aux professionnels de la collecte et de la propreté
- aux commerçants, artisans, hôteliers et restaurateurs
- aux habitants citoyens
- aux élus et agents de Bordeaux Métropole

Ce contrat sera évalué annuellement par Bordeaux Métropole avec l'aide des contributions des signataires afin de l'amender et le compléter régulièrement. L'enquête d'opinion récurrente permettra de mesurer le niveau d'adhésion des habitants aux contrats ainsi que leur taux de satisfaction.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** le contrat propreté tel qu'écrit dans l'annexe au présent rapport
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** tous les documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. VEISSIER dit : «

Coupure audio ** (00.13.07) à (00.13.37)

M. BOURG souhaite rebondir sur ce que vient de dire son collègue M. VEISSIER. Il confirme qu'il est évident qu'ils vont voter cette charte puisqu'elle va dans le bon sens. Néanmoins, il dit s'interroger, comme il s'est interrogé lors de la réunion des commissions réunies et après ? Il ajoute que tout le monde souhaite dans le meilleur des mondes que tout soit appliqué.

Coupure audio ** (00.14.04) à (00.14.21)

Madame le Maire répond qu'aujourd'hui ils sont sur l'acte « fondateur ». Elle rappelle que la gestion de la propreté et des déchets c'est la compétence de Bordeaux métropole et que dans cette charte, ils s'engagent en tant que collectivité territoriale à répercuter les moyens et la politique que Bordeaux métropole met à notre service pour faire respecter cette propreté. Elle précise qu'ils le verront ensemble, mais elle pense qu'ils doivent assez

régulièrement organiser, et qu'ils le feront, des événements autour de la propreté, etc. Elle souligne que l'on ne peut pas empêcher les incivilités. Elle ajoute que chaque citoyen est acteur pour lui, mais qu'il est aussi acteur pour son voisinage. Elle dit que quand elle voit des gens qui font déféquer leur chien et qui ne ramassent pas les déjections, elle va vers eux et leur dit. Elle précise qu'elle ne le dit pas en tant que Maire, mais en tant que citoyen et qu'avant d'être Maire elle le disait aussi. Elle trouve que chacun doit aussi faire à sa façon, que certains n'osent pas aller vers les gens, mais elle pense que chacun doit aussi le prendre à son niveau. Elle rappelle qu'à Bordeaux il y a une police de la propreté et pense que c'est là-dessus sans doute que veut l'entraîner M. BOURG. Elle déclare qu'aujourd'hui, ils n'ont pas donné consigne à la police municipale de verbaliser les actes d'incivilité, pourquoi pas demain, ils verront. Elle estime quand même que les gens sont suffisamment responsables à Bruges et qu'avec effectivement des incitations, ils devraient quand même... Elle indique que 80 % des gens sont satisfaits de la propreté dans leur quartier, mais évidemment ils peuvent et doivent continuer à inciter les gens à être encore plus respectueux de leur environnement.

Coupure audio ** (00.16.15) à (00.16.23)

Mme CHARTIER souligne que c'était pareil pour M. BOURG tout à l'heure, que la fin d'intervention n'était pas forcément enregistrée. Elle précise qu'il faut vérifier que la lumière soit bien allumée.

M. VEISSIER dit : Madame le Maire vous avez dit nous le verrons ensemble, ce plan d'action, donc ça veut dire que vous allez demander aux élus d'opposition d'y participer, c'est ce que j'ai compris. Je prends la nouvelle telle que vous nous la présentez, mais je suis un peu surpris parce qu'il y a ce que l'on appelle un comité de pilotage agenda 21 et depuis 18 mois, nous n'avons pas été invités à ce comité de pilotage. Ce comité de pilotage traite des problèmes d'environnement et j'imagine que dans l'environnement, il y a des problèmes de propreté. Depuis plus de 18 mois, les élus d'opposition n'ont pas été invités à ce comité. Écoutez, peut être que ça va changer. Vous dites « ensemble » donc vous nous tendez la main. J'attends de voir effectivement si c'est la réalité ».

Madame le Maire souligne que quand elle disait « ensemble », elle parlait des 18 000 Brugeais, qu'elle se met dedans. Elle indique que M. POUVREAU va répondre pour l'agenda 21 parce qu'ils ont évoqué ce sujet et qu'il est prévu d'ailleurs de présenter le bilan au prochain Conseil Municipal, mais que d'ici là, Didier peut donner peut-être quelques informations à ce sujet.

M. POUVREAU répond que ce sont des informations qui répondront à la première question en même temps, concernant les mesures à prendre. Il souligne que, même si cela ne représente qu'un volet de l'action propreté, la réduction des déchets a déjà commencé à travers des actions de l'agenda 21. Il précise que la dernière en date c'était samedi dernier puisqu'ils ont participé, avec deux autres élus, à la distribution de composteurs auprès de la population, en tout cas des Brugeais qui les avaient réservés. Il explique que c'est action de réduction des déchets qui est permanente au sein de l'agenda 21. Il dit vouloir parler par exemple, de la réduction des déchets au sein de la restauration collective. Il déclare que c'est un sujet qui les préoccupe en permanence et sur lequel il y a des actions dont ils auront, pour répondre à la seconde question, un état des lieux complet, mais néanmoins synthétique. Il explique que c'était cela qui a motivé le décalage dans le temps de ce fameux

comité de pilotage, c'était de pouvoir trouver quelque chose au niveau de la mise en forme, qui soit digeste et néanmoins informatif. Il informe qu'ils ont programmé, non pas à la date près, mais en tout le cas le mois du prochain comité de pilotage agenda 21, le mois de mai, auquel les représentants habituels, y compris de l'opposition seront conviés. Il ajoute que c'est en juin qu'il y aura une présentation générale de ce qui aurait été présenté lors de ce comité de pilotage.

M. VEISSIER dit : « Quand vous dites « ensemble » donc vous parlez des citoyens, mais vous semblez exclure les élus de l'opposition, c'est un peu étonnant ».

Madame le Maire répond qu'ils sont des citoyens brugeais à ce qu'elle sache.

M. VEISSIER dit : « Je parle de l'opposition d'avoir un minimum d'attention et d'informations et vous semblez véritablement nous exclure ».

Madame le Maire pense que M. VEISSIER a une mauvaise perception des choses.

M. VEISSIER dit : « Juste le constat de la réalité Madame ».

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.02 : AVENANT A LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES SIGNÉE AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-4-2 et L5211

VU les délibérations n° 2015/0253 et 2015/0533 des 29 mai 2015 et 25 septembre 2015 par lesquelles Bordeaux Métropole a adopté les modalités de financement de la mutualisation,

VU la délibération n° 2015/0723 du 27 novembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé le principe de cession des marchés contractés par les communes, justifié par les contraintes de fonctionnement des services mutualisés,

VU la délibération n° 2016/0128 du 25 mars 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a autorisé la signature des conventions de remboursement des dépenses engagées par les communes pour les besoins des services communs,

VU la délibération N°2016.03.06 du 5 avril 2016 par laquelle la Ville de Bruges a autorisé la signature des conventions de remboursement des dépenses engagées par les communes pour les besoins des services communs,

Afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert effectif à Bordeaux Métropole des marchés ou contrats conclus par les communes, le Conseil métropolitain a décidé, par délibération N°2016-128 du 25 mars 2016, d'autoriser les communes ayant mutualisé leurs services à pouvoir engager des dépenses pour le compte des services communs, qui leur sont ensuite remboursées par Bordeaux Métropole dans le cadre de conventions de remboursement, sur la base des montants réellement payés.

Dans ce cadre, il a été également décidé dans l'article 7 de chaque convention, que ce dispositif exceptionnel et temporaire ne devait pas excéder une durée maximale de deux ans à compter de la mise en place des services communs.

Ainsi, les conventions de remboursement signées avec les communes ayant mutualisé leurs services au 1^{er} janvier 2016 sont arrivées à terme.

Deux ans après le démarrage du cycle 1 de la mutualisation, il s'avère que certains marchés n'ont pas pu être cédés à Bordeaux Métropole, car ils répondent à court terme à un besoin partagé par la commune et la Métropole. Les communes ont conservé la gestion de ces marchés afin de pouvoir répondre à leurs propres besoins, et elles sont amenées à engager régulièrement des dépenses pour les services communs, remboursées ensuite par la Métropole selon les modalités prévues dans les conventions.

Dans l'attente que cette situation se régularise progressivement, notamment par les chantiers de convergence, il est proposé de prolonger de deux ans la durée des conventions de remboursement, par la voie d'avenants modifiant l'article 7 des conventions signées avec les communes.

Dans ces conditions, dès lors que les besoins des services communs seront pris en compte dans le cadre d'un marché ou contrat notifié par Bordeaux Métropole, les communes n'auront plus à passer de commandes sur leurs propres marchés pour le compte de la Métropole, et ne pourront plus prétendre à un remboursement de frais éventuellement engagés pour ces mêmes besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** l'avenant à la convention de remboursement des dépenses engagées par la commune pour les besoins des services communs portant à 4 années sa durée d'application, et tous documents y afférents.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02. 03 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Depuis 2006, une annexe budgétaire permet d'attribuer les subventions aux associations sauf pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000€ qui nécessitent des conventions de partenariat et pour lesquelles une délibération distincte du budget est nécessaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

Maison des Jeunes et de la Culture	162 500 € pour le fonctionnement de l'association
Entente Sportive de Bruges	189 200 € pour le fonctionnement de l'association
Mission Locale Technowest	49 107 € dont 46 820 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Bruges 33 Handball	33 000 € pour le fonctionnement de l'association
PLEB	25 000 € pour le fonctionnement de l'association.
Jumelages Internationaux de Bruges	23 000 € pour le fonctionnement de l'association

M. SEGUINEAUD revient sur le rapport d'orientation budgétaire pour lequel ils avaient eu déjà une discussion concernant les subventions aux associations. Il souligne que ce ne sont pas toutes les subventions pour toutes les associations qu'ils vont voter. Il répète ce qu'il a déjà dit lors du rapport d'orientation budgétaire, à savoir que nombre d'associations arrivent à boucler leur budget de façon difficile et délicate. Il rappelle que cela fait plusieurs budgets qui se suivent et que ces associations n'ont pas un euro supplémentaire de subvention, sachant que l'inflation est de 1,5 % cette année. Il indique qu'ils voteront pour parce qu'ils ne vont pas priver les associations de subvention, mais que leur groupe aurait aimé et souhaité qu'il y ait un geste, qui serait à minima du montant de l'inflation. Il confirme oui pour le vote avec regret de ne pas voir une augmentation pour leurs associations.

Mme DESBORDES répond que, comme ils en ont discuté lors du débat d'orientation budgétaire, malgré tout le budget aux associations est maintenu, qu'il n'est pas diminué. Elle ajoute que le deuxième élément qui est important c'est qu'ils ont engagé, avec ces associations-là, un travail, un accompagnement parce que, comme le dit effectivement la délibération, ces subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 euros nécessitent une convention de partenariat. Elle explique qu'avant d'augmenter les subventions, ils ont besoin de travailler avec chaque structure pour s'assurer et comprendre surtout le fonctionnement de chacune d'elle. Elle indique qu'il n'est pas exclu que dans l'avenir, en fonction du travail qu'ils font avec ces structures, que peut-être ils rajoutent quelque chose, mais qu'au jour d'aujourd'hui, ils maintiennent les subventions telles qu'elles étaient sur l'exercice précédent en dehors des subventions exceptionnelles qu'ils avaient votées. Elle pense notamment au handball pour les déplacements exceptionnels suite à de bons résultats. Voilà les deux éléments de réponse à la question.

M. VEISSIER dit : « Donc vous avez décidé unilatéralement de maintenir les subventions au niveau auquel elles étaient les années précédentes. Donc déjà depuis un certain nombre d'années ces subventions restent au même niveau. Bien. Lors du dernier débat concernant ces subventions, je vous ai posé la question très précisément « est-ce que vous avez répondu à toutes les demandes de subventions des associations ? » Vous avez répondu « Oui nous avons exactement répondu à ces demandes. S'ils nous avaient demandé plus, nous aurions pu leur donner plus ». Ce n'est pas ce que vous nous dites aujourd'hui. Donc ce que je souhaiterais, c'est par rapport à ces six associations, pouvoir avoir connaissance

de leurs demandes précises, savoir s'il y a un décalage entre leurs demandes et ce que vous leur accordez, et plus généralement je souhaiterais mettre en évidence, comme l'a fait mon collègue, le décalage qui existe entre l'évolution de la population à Bruges, l'évolution du nombre d'adhérents de ces associations, l'évolution du budget communal avec un excédent de 2 millions d'euros, avec un excédent global de plus de 30 millions d'euros. Donc il y a de l'argent et vous êtes là, je dirais, en train de restreindre, de limiter alors même que les associations ont besoin de vivre. Effectivement, vous ne tarissez pas d'éloges à l'égard des bénévoles. À chaque fois qu'il y a une manifestation dans une association, vous avez des discours enflammés à remercier les bénévoles du travail qu'ils réalisent. Mais les bénévoles, ils ont besoin de subventions et les bénévoles, ils travaillent de plus en plus. Chacune de ces associations, qu'elles soient culturelles, qu'elles soient sportives, qu'elles soient culturelles, reçoivent de plus en plus d'adhérents. Face à cette montée des adhérents, cette montée des licenciés au niveau du domaine sportif, vous ne répondez pas. Vous êtes dans un discours un peu dogmatique « nous avons besoin de contrôler, de vérifier », mais écoutez, depuis le temps que vous êtes aux affaires, si vous ne savez pas ce qui se passe dans ces associations principales, je m'étonne, je suis même un peu catastrophé. Vous avez mis en place en arrivant des chartes donc j'ose imaginer que ces chartes vous permettent d'avoir une vision très précise de l'activité, d'avoir des indicateurs du travail réalisé par ces associations et aujourd'hui vous nous dites « on ne sait pas, on va voir, éventuellement, peut-être ». Je trouve ça un peu inadmissible. Ces associations ont des bénévoles qui travaillent, qui sont sérieux. Vous les félicitez, mais au-delà des félicitations orales, il faudrait les accompagner par une évolution de ces budgets ».

Madame le Maire dit entendre ce que dit M. VEISSIER. Elle rappelle quand même, qu'à la différence de toutes les communes quasiment de la métropole, Bruges n'a pas diminué les subventions aux associations, les trois années où elle a eu une diminution de sa dotation de 400 000 euros. Elle indique qu'ils rencontrent ces associations, qu'ils échangent avec elles, qu'ils n'ont pas souhaité bloquer leur fonctionnement, que c'est pour cela qu'ils votent dès à présent leurs subventions dans la reconduction de ce qui a été l'année dernière. Elle souligne, comme l'a très bien dit Isabelle DESBORDES, qu'il n'est pas exclu que dans l'année, au regard effectivement du travail qui se mène actuellement avec elle, ils allongent éventuellement si elles en ont besoin. Elle indique qu'elles ont formulé ce besoin et qu'ils continuent ce travail en liaison et en partenariat avec elles. Elle ajoute que si cela ne plaît pas, c'est comme cela.

M. VEISSIER dit « Nous demandons de pouvoir consulter les demandes de ces associations. Sous quel délai Madame allez-vous nous les présenter ? »

Madame le Maire répond qu'ils ont des tableaux des fois. Elle indique que s'il veut, ils peuvent faire savoir ce qu'elles demandent, mais qu'ils vont être extrêmement surpris parce à quelques milliers d'euros... Elle prend la MJC et souligne que c'est peut-être 5 000 euros de différence.

M. VEISSIER dit : « Donc je vais pouvoir consulter ces documents quand Madame ? »

Madame le Maire lui répond qu'il doit faire un courrier et qu'il les aura, comme le font d'ailleurs ses collègues de temps en temps quand elles demandent des informations et qu'ils leur donnent bien volontiers. Elle lui demande d'écrire, de faire la demande et qu'ils lui donneront.

M. SEGUINEAUD signale prendre acte que Madame le Maire n'exclut pas la possibilité, dans le futur, d'augmenter les associations. Il rappelle qu'ils vont bientôt arriver à des échéances futures par hasard.

Madame le Maire trouve que c'est vraiment du M. SEGUINEAUD cela. Elle déclare pouvoir ressortir les délibérations, que tous les ans, au cours d'année, ils votent des budgets supplémentaires aux associations et qu'ils feront la même chose cette année, comme les autres années. Elle précise que par contre, c'est de l'argent public, c'est l'argent des Brugeais et qu'ils essayent de donner vraiment ce qui est nécessaire, pas plus non plus, mais pas moins non plus.

M. CHASTANG souhaite ajouter qu'au niveau des petites associations, ils n'ont pas eu de demande importante de financement de subventions, que ce sont les mêmes demandes que l'an dernier pour la plupart.

Madame le Maire propose de passer au vote. Elle s'excuse et donne la parole à M. BARBE.

M. BARBE dit être fortement étonné des réflexions de M. VEISSIER qui quand même, travaille dans le secteur bancaire et dit qu'il ne voit pas chaque fois un client rentrer dans son établissement et demander un prêt et qu'on lui octroie facilement dans ces cas-là. Il déclare que cela s'appelle de la gestion et qu'il pense que leur Maire et toute l'équipe travaille par derrière sur la bonne gestion et non pas pour dilapider tout l'argent des Brugeais. Il ajoute que sa deuxième réflexion c'est que, M. VEISSIER est quand même aussi un comptable, ou M. SEGUINEAUD, augmenter de 1,5 % une somme d'argent, ce n'est pas la même somme sur 25 000 euros que sur 189 000 euros. Il pense qu'il faut aussi discerner avec les chiffres d'une manière parcimonieuse.

M. VEISSIER dit : « Je suis à votre disposition pour regarder les chiffres, rassurez-vous, mais je ne vois pas trop le parallèle que vous faites entre deux activités qui sont différentes, mais je vous laisse cette réflexion. 1,5 % au regard du budget c'est tout à fait supportable, augmenter de 1,5 % le budget des associations, la collectivité a tout à fait les moyens de le faire. »

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.04 : FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES 3 TAXES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE VOTER les taux 2018 pour les trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	22,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	71,20 %

La recette est inscrite au chapitre 73 du Budget Primitif 2018.

Mme CHARTIER note qu'on leur propose aujourd'hui de voter les trois taxes, la taxe d'habitation, foncière bâtie et non bâtie. Elle souligne qu'au niveau national, le Gouvernement actuel souhaite effectuer de grandes réformes après 6 ans de gouvernance socialiste et que notre pays en a largement besoin. Elle précise que cependant, une fois de plus, ce sont les collectivités locales qui vont en payer le prix. Elle rappelle que lors des débats d'orientation budgétaire, ils ont alerté quant à l'incertitude des recettes que la commune percevra dans les années à venir. Elle ajoute que la suppression de la taxe d'habitation et la méconnaissance de la compensation qui sera versée par l'État ne peuvent que les inquiéter. Elle note qu'ils ne budgétisent que 24 000 euros supplémentaires sans connaître l'impact réel. Elle précise qu'à la lecture du budget primitif 2018, ils s'étonnent des 8 652 624 euros en résultat rapporté ou anticipé, aucune explication de leur part. Elle dit savoir que les trois quarts des recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité directe. Elle souligne qu'avec la vente de la SEMIB notamment, ils ont un excédent aujourd'hui de 29 304 402 euros. Elle déclare que Madame le Maire applique l'idéologie en continuant de ponctionner les foyers moyens. Elle pense qu'aujourd'hui la commune a une trésorerie à l'équivalent d'un budget d'avance. Elle indique qu'en l'absence du compte administratif, ils demandent des précisions. Elle pense qu'au lieu de proposer des projets pharaoniques dans les deux prochaines années à venir pour l'IMAGE, projet que la commune ne pourra pas supporter du long terme, il faut redonner la liberté fiscale aux Brugeais. Elle demande de baisser les taxes qui assomment le quotidien de leurs concitoyens.

Madame le Maire trouve que baisser une taxe qui va être intégralement compensée par l'État, c'est un peu dommage. Elle rappelle qu'ils votent le taux des taxes pour 2018. Elle souligne que la loi de finances pour 2018, qui est pour l'instant la seule année, mais au moins ils en sont sûrs, sera compensée à l'euro. Elle dit ne pas voir pourquoi ils se priveraient de ces recettes, que cela lui paraît quand même extrêmement préjudiciable aux finances de la commune. Elle ajoute qu'ils ne les augmentent pas non plus parce que la loi de finances l'a prévu, que si les taux augmentent, ils ne seront pas pris en compte dans la compensation par l'État en 2018. Elle dit partager une phrase, c'est l'incertitude pour l'avenir, mais que pour 2018, ils sont sereins, qu'ils se sont engagés à ne pas augmenter les taux. Elle ajoute que pour autant, ils ne vont pas les diminuer et se « mettre une balle dans le pied » puisque l'État s'est engagé à compenser à l'euro près.

Mme CHARTIER réplique qu'il y a quand même trois taxes, que là c'est juste la taxe d'habitation, mais qu'il y en a quand même deux autres qui restent.

Madame le Maire acquiesce, mais comme ils l'ont dit, ils n'ont encore aujourd'hui aucune visibilité sur le pacte fiscal que va proposer l'État aux collectivités demain. Elle pense qu'il est sage de rester aujourd'hui, pour les autres taxes, aux taux où elles sont et qu'ils verront

ce que l'État va proposer puisqu'ils promettent pour 2019, un nouveau pacte fiscal pour les collectivités territoriales que sont les communes.

M. SEGUINEAUD indique, comme il l'a déjà dit par le passé, qu'il rappellera à cette occasion du vote des trois taxes, que Bruges est sur le podium des villes de la métropole bordelaise en la matière. Il demande à Madame le Maire de ne pas dire le contraire, que c'est la réalité. Il se demande s'ils doivent se réjouir d'être sur le podium et pense que non, parce que la pression fiscale est telle qu'ils rencontrent de plus en plus de Brugeaises et de Brugeais sur le marché du samedi matin, dans leurs réunions, dans leur porte-à-porte, qui se plaignent ne supportant plus ces sommes trop importantes à payer et qui disent être obligés d'envisager de quitter ou voir tout bonnement de partir de Bruges.

Il déclare qu'ils vont demander à Madame le Maire de baisser les taxes comme tous les ans à chaque vote des taxes, qu'ils vont lui demander de jouer sur le curseur des abattements comme ils l'ont fait lors du débat d'orientation budgétaire pour les personnes qui en ont le plus besoin, afin de faire baisser la pression fiscale et qu'elle va répondre « non ». Il pense qu'une fois de plus, suite à ce vote, ce ne sera pas moins d'impôts pour les foyers brugeais. Il informe que, parce qu'elle reste arc-boutée sur ses propositions, le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » votera contre ces taxes.

Mme CHARTIER informe que le groupe « Bruges Avenir » votera contre également.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2018.02.05: REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

L'instruction comptable M 14 permet d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice N – 1 et des reports d'investissement dès le budget primitif et ce, avant même le vote du compte administratif.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de fonctionnement est prévisionnelle. En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice ne sont pas considérés comme arrêtés.

Lorsque le compte administratif est voté, les résultats sont définitivement entérinés. Si une différence apparaît avec la présente délibération, une régularisation intervient.

Considérant la nécessité d'assurer une bonne gestion et d'optimiser la gestion budgétaire (et notamment le respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2017 dès le budget primitif 2018 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 2017	excédent : 2 289 723,35 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 6 362 901,25 €
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	excédent : 8 652 624,60 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2017	déficit : 4 716 249,03 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : 34 020 651,64 €
- Résultat comptable cumulé	excédent: 29 304 402,61 €
- Dépenses d'investissement reportées sur 2018 :	déficit : 1 748 820,85 €
- Recettes d'investissement reportées sur 2018 :	excédent : 125 000,00 €
- Solde des restes à réaliser :	déficit : 1 623 820,85 €
- Financement net :	excédent : 27 680 581,76 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté 8 652 624,60 €		001 : solde d'exécution N-1 : 29 304 402,61 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EFFECTUER** une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2017 ci-dessus énumérés dès le budget primitif 2018.

M. VEISSIER dit : « J'espère que toutes les personnes présentes ici ont entendu les chiffres. On a bien sur résultat de clôture, un excédent de 8 652 000 euros. La ville est riche. 8 652 000 euros sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement 27 680 000 euros. La ville est riche et on pinaille pour 1,5 % sur les associations. Je crois que véritablement quand même... Je me permets d'insister sur les chiffres, mais on n'est pas sur 3 centimes d'euros. 8 millions d'euros d'excédent de fonctionnement. 8 000 000 d'euros de bénéfice. 8 000 000 d'euros de bénéfice, et voilà la ville est riche, et on continue à taxer les Brugeaises et les Brugeais et on refuse les augmentations à des associations. Belle mentalité !

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.06 : BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu les dispositions des articles L1612-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, et L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 01^{er} août modifiée,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors du Conseil municipal du 8 février 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2018 de la commune (joint à la présente délibération) :

- à l'équilibre, en section de fonctionnement,
- et en suréquilibre en section d'investissement compte tenu de l'excédent 2017 reporté.

- Section de Fonctionnement :

- Recettes : 29 378 625,00 euros
- Dépenses : 29 378 625,00 euros

- Section d'investissement :

- Recettes : 41 297 027,61 euros
- Dépenses : 9 577 000,00 euros

Mme DESBORDES annonce que tout d'abord, avant de démarrer la présentation du budget primitif, elle voudrait ici remercier l'ensemble de ses collègues qui ont contribué à l'élaboration de ce budget ainsi que les services qui ont travaillé activement pour les aider à construire ce budget 2018.

Elle explique que comme traditionnellement, ce sont des chiffres qu'ils retrouvent dans le document de 180 pages qui leur a été transmis.

Elle présente les grandes masses financières et la vue d'ensemble du budget avec à la fois les dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement qu'ils vont détailler. Elle précise que sur ce schéma n'apparaissent pas les opérations d'ordre qui sont des jeux d'écritures comptables qui s'équilibrent notamment en amortissements entre les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement. Elle signale que ce qu'ils peuvent voir déjà sur cette première diapositive, c'est que l'autofinancement, qui est donc l'excédent entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement réalisées, sert à financer le remboursement du capital de la dette et notamment aussi les nouveaux investissements de la commune.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elle indique que ce sont celles qu'ils trouvent également dans le budget hors l'autofinancement de 10 167 000 euros qu'ils viennent de voir sur la précédente diapositive et les amortissements à hauteur de 700 000 euros.

Elle précise que la plus grosse part de ces dépenses de fonctionnement, qui est assez traditionnelle également dans le budget d'une commune, est les dépenses de personnel à hauteur de 47 %. Elle déclare qu'ils ont notamment dans les premières pages du budget, des chiffres comparatifs avec la moyenne de la strate, donc les villes de taille équivalente, qui sont à hauteur de 52 %.

Elle souligne que les ressources humaines, pour un montant de 8 780 900 euros sont en évolution de 3,2 %, comme ils l'ont vu dans le rapport d'orientation budgétaire. Elle précise que les charges à caractère général pour 7 355 000 évoluent de 1,7 %, notamment liées à des évolutions comme l'augmentation de la participation au SIVOM. Elle explique que le SIVOM est le syndicat par lequel ils passent pour la livraison des repas dans les écoles ainsi qu'à la RPA et les repas qu'ils livrent auprès des personnes via le CCAS.

Elle déclare que le reste des dépenses réelles de fonctionnement c'est l'attribution de compensations qu'ils ont votées déjà lors d'un précédent Conseil Municipal ainsi que les frais financiers pour 2 % à hauteur de 331 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, elle explique que l'ensemble des recettes de fonctionnement augmente de 1,16 %, qu'elles sont principalement composées de la fiscalité directe à hauteur de 77 % pour 16 millions d'euros, de la fiscalité indirecte pour 1 352 416 euros, en évolution de + 2,2 %.

Elle ajoute que les dotations de l'État, 5 % des recettes de fonctionnement 1 122 000 euros, sont composées de la DGF, mais aussi des compensations des exonérations de taxe d'habitation, de taxe foncière, du fonds d'amorçage, des dotations de recensement.

Elle souligne qu'ils ont également la dotation de Bordeaux métropole 616 000 euros et les participations des partenaires que sont la CAF ou Bordeaux métropole par exemple pour le marathon, l'agenda 21 du département, le département pour les opérations notamment CAP 33 et autres. Elle indique que les produits de services pour 5 % (949 000 euros), sont tous les services qui sont facturés aux Brugeais notamment tout ce qui est lié au périscolaire, à la restauration notamment.

Pour l'épargne, elle explique que pour 2018, indépendamment des résultats reportés de 2017, de l'avant de la SEMIB, la ville dégage une épargne de 2 215 000 euros. Elle détaille que cette épargne va servir à rembourser 1 040 000 euros d'emprunts et que le reste sera affecté à l'autofinancement.

Elle déclare que les 1 154 000 euros prévisionnels qu'ils voient pour 2018 finalement sont l'épargne nette après remboursement du capital de la dette.

Concernant l'investissement, elle annonce que les dépenses d'investissement à hauteur de 8 536 471 euros ont été réparties dans la graphique en fonction des différentes politiques et compétences de la ville. Elle souligne que ne sont pas intégrées les participations financières comme l'attribution de compensations d'investissement à Bordeaux métropole

pour 409 000 euros ou le remboursement du capital au SIVOM du Haut Médoc pour 43 000 euros. Elle précise, pour information, puisqu'ils ont eu cette interrogation-là en commission lundi, que ce remboursement-là prendra fin en 2022.

Madame le Maire remercie Mme DESBORDES et imagine qu'il y a des prises de parole. Elle donne la parole à M. SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le 08 février 2018, après qu'ait été présenté le rapport d'orientation budgétaire, il a attiré leur attention au nom de leur groupe sur le fait que le rapport présenté n'était pas conforme à la législation et de plus, qu'il ne tenait nullement compte de la circulaire envoyée le 24 janvier 2018, en urgence par les services préfectoraux, qui donnait de nouvelles instructions sur le débat d'orientation budgétaire en rappelant la loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018, ces nouvelles règles issues de la nouvelle loi étant à effet immédiat. Il souligne que Madame le Maire n'en a pas fait cas, ni même tenté la moindre explication sur le sujet, ce que la retranscription des débats démontre. Il explique que, n'ayant pas eu depuis d'explication de sa part, devant leurs interrogations et suite à son silence, ils se sont rapprochés de la Préfecture et des services compétents qui leur ont confirmé que, pour les communes n'ayant pas débattu des orientations budgétaires, ce qui était le cas pour eux, l'exécution de cette circulaire était à effet immédiat. Il dit qu'ils auraient pu penser que ce soir, à l'occasion de ce Conseil Municipal, leur seraient apportées les modifications nécessaires afin d'être en phase avec la loi. Il pense que cela aurait pu être le cas, mais qu'il n'en est rien. Il pense qu'il ne peut pas voter un budget issu d'un rapport d'orientation budgétaire non conforme à la réglementation et n'appliquant pas les circulaires à effet immédiat, émises par la Préfecture. Il informe que leur vote sera évidemment contre, ce budget étant celui de Madame le Maire ainsi que le reflet de sa gestion municipale. Il ajoute que de plus, n'ayant pas obtenu de réponse de la part de Madame le Maire suite à leurs interrogations précédentes, ils vont confronter ce budget issu du ROB à des experts afin d'avoir des assurances sur sa conformité. Il va cependant faire cinq remarques concernant ce budget et souhaiterait faire un débat et aimerait avoir des réponses. Il pense qu'ils sont sur une chambre où le débat doit exister et il ne souhaite pas, comme tout à l'heure, avoir une fin de non-recevoir. Il pense que ce serait mieux qu'ils puissent avoir des échanges.

Premièrement, il rappelle, comme il a déjà été demandé, et n'ayant jamais eu de réponse satisfaisante, il aimerait connaître les montants engagés sur les 35 millions d'euros de la vente de la SEMIB, ce qu'il reste de cette somme à ce jour, déduction faite des investissements en cours ou provisionnés.

Deuxièmement, concernant la section de fonctionnement page 18, il dit revenir à ce que disait tout à l'heure son collègue, que le détail des recettes de l'exercice leur donne un montant total de 20 726 000 euros, avec un résultat reporté ou anticipé de 8 652 624,60 euros, donc pour eux reporté. Il s'interroge pourquoi ces 8 652 624,60 euros sont reportés et ce qu'il y a dans cette somme.

Troisièmement, il rappelle que les travaux de la ludo-médiathèque vont être engagés. Il demande si l'on peut leur donner le chiffre définitif de l'investissement et le budget prévisionnel de fonctionnement de ce futur établissement, sachant que le personnel impacte notre budget à hauteur de 47 % du montant total de celui-ci, c'est ce que vient de leur démontrer les camemberts présentés par le premier adjoint, ce qui pour lui d'ores et déjà est

beaucoup trop. Il indique qu'ils craignent le pire quand arrivera sur leurs bras, en plus de la ludo-médiathèque, la gestion de la piscine dite stade nautique.

Quatrièmement, il dit qu'ils déplorent qu'aucun engagement ne soit pris, qu'aucune prévision ne soit actée pour la construction d'une crèche qui serait bien utile. 5 000 habitants de plus soit l'équivalent d'une Sous-Préfecture comme Lesparre et zéro place de crèche supplémentaire.

Cinquièmement, il dit qu'ils en ont évidemment fait écho à l'entrée et au début de ce Conseil Municipal, en préambule, que l'actualité du moment leur rappelle que la sécurité des personnes et des biens est l'affaire de tous y compris des municipalités dont Bruges, soit sur le plan national avec les tristes événements qui se déroulent sur notre territoire soit sur le plan local avec les incivilités que nous avons connues au cours du second semestre 2017 et maintenant un camp improvisé, un squat dans lequel se trouvent plusieurs dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants. Il déclare que cette situation interpelle et interroge de nombreuses et nombreux Brugeais, alors qu'avec les 5 000 nouveaux habitants qui vont venir s'installer sur leur commune, et de maintenir l'ordre devient de plus en plus difficile. Il souligne qu'il n'y a pas un seul policier municipal supplémentaire qui a pour seule défense Tonfa, une bombe lacrymogène. Il pense qu'il est grand temps que Madame le Maire ouvre les yeux pour se rendre compte que Bruges ne vit pas dans un monde à part, un monde de Bisounours afin de mettre des moyens humains et matériels supplémentaires pour leur sécurité. Il en profite pour lui demander de leur communiquer les derniers chiffres et documents issus du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance c'est-à-dire le CLSPT.

Madame le Maire dit laisser Mme DESBORDES répondre sur ce qu'elle souhaite et qu'elle complètera sur le reste.

Mme CHARTIER dit avoir simplement quelques questions. Elle souligne que, quand l'on reprend les dépenses d'investissement, qu'il n'y a rien au niveau environnement. Elle note que rien n'est chiffré ni dans le camembert ni quand l'on étudie précisément le budget. Elle trouve que zéro sur l'environnement quand on sait le réchauffement et tout cela c'est un peu spécial quand même. Elle pense que même si cela a été éparpillé dans d'autres lignes budgétaires, rien que pour la visibilité, ce serait quand même bien que leur commune agisse en développement et qu'ils aient une ligne budgétaire qui soit dédiée.

Concernant les crèches, elle dit avoir juste une petite question, à savoir sur la crèche évoquée lors d'une réunion du CCAS sur le fait de refaire l'extérieur notamment de la crèche des lutins. Elle trouve que 5 000 euros fléchés sur la crèche des lutins lui paraissent très peu pour le projet qu'il y a. Elle souhaite simplement des éclaircissements là-dessus.

Mme DESBORDES déclare que concernant la question sur les reports, peut-être qu'elle a mal interprété la question de M. SEGUINEAUD. Elle s'en excuse et dit ne pas être sûre d'avoir bien compris l'interrogation. Elle pense que ce qu'il veut savoir c'est d'où viennent ces 8 652 000 euros. Elle explique qu'en fait, ce sont ni plus ni moins que les résultats des exercices passés, que c'est en fait la précédente délibération qu'ils viennent de voter. Elle ajoute que sur l'exercice 2017, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 289 000. Elle précise qu'à cela se rajoutent les résultats reportés des exercices antérieurs et que l'on arrive à un excédent qui

est affecté en recettes de fonctionnement d'un montant de 8 552 000 euros qui sont affectés dans le budget 2018, en recettes de fonctionnement.

M. SEGUINEAUD pense que ces 8 millions correspondent bien à quelque chose et s'interroge sur ce qu'il y a dans ces 8 millions, le contenu. Il demande si quand il va au supermarché et qu'il a une note de 100 euros, dans ces 100 euros, il y a x articles. Il répète que c'est cela qu'il veut savoir.

Mme DESBORDES répond qu'à ce moment-là, il faut reprendre le budget 2017, 2016

Coupure audio ** (00.58.52) à (00.59.17)

Mme CHARTIER déclare que pour faire plus rapide, c'est simplement que la commune est assez riche depuis plusieurs années et qu'ils continuent de taxer alors qu'ils auraient les moyens de les diminuer.

Madame le Maire répond qu'ils peuvent l'interpréter comme cela, que c'est simplement le fait qu'ils ne sont pas en effet ciseau ce qui était le cas quand ils sont arrivés. Elle confirme qu'ils essayent effectivement de dégager des excédents, c'est de bonne gestion pour pouvoir investir. Elle confirme qu'ils ont beaucoup d'argent en investissement du fait de la vente de la SEMIB, mais qu'au niveau des investissements, ils ont remarqué que c'est l'autofinancement qui alimente une grande partie de ces investissements. Elle souhaite revenir sur la SEMIB parce que c'est important de parler de cela, que d'ailleurs il y avait une question de M. VEISSIER là-dessus. Elle indique que les montants engagés de la vente de la SEMIB aujourd'hui, il n'y en a quasiment pas. Elle rappelle que quand ils ont vendu la SEMIB, c'était tout simplement parce qu'ils savaient notamment en lisant les rapports qui ont précédé la loi NOTRe à l'époque, que les SEM notamment dont les actions étaient détenues par des collectivités territoriales appartenant à des EPCI, qu'à terme ces SEM devraient être transférées, par un transfert de compétences d'ailleurs, aux EPCI, sans aucune indemnité. Elle indique que c'est notamment cela (plus le contexte où ils savaient qu'il allait y avoir un regroupement des opérateurs de logement social) qui ont fait qu'ils ont pris la décision, pas de gaieté de cœur à l'époque parce que c'est vrai que la SEM c'était un outil pratique et intéressant pour aménager la commune et pour finalement développer le logement social sur des structures humaines à taille humaine. Elle confirme que ce n'est pas l'objectif de l'État, qu'elle en est désolée et les engage à aller lire les travaux préparatoires de la loi ELAN. Elle rappelle que la loi ELAN est la loi qui va réformer le logement social. Elle explique que l'État, très clairement, veut trois ou quatre acteurs devant lui et plus les 360 qu'il y a actuellement. Elle ajoute que la loi ELAN prévoit déjà que tous les opérateurs de moins de 15 000 logements – à la SEM ils étaient à 1 700, vont devoir intégrer un bailleur plus gros. Elle souligne qu'ils n'auront pas le choix. Elle croit qu'ils ont bien fait de prendre les devants. Elle déclare que, quand ils vont intégrer ces opérateurs plus gros, il ne sera pas question qu'on leur donne la valeur des actions, comme eux pour la SEM 35 millions. Elle pense que, dans le meilleur des cas, ils auront la valeur nominale qui était de 2 millions pour la SEMIB et que, dans le pire des cas, ce ne sera rien du tout. Elle dit que l'on voit bien quand même que cette décision qu'ils ont prise était une décision de très bonne gestion et était une décision qui regardait un petit peu plus loin que l'année. Elle confirme qu'elle n'a aucun regret et que vraiment, elle dirait même, avec ce qui a été mis en place pour l'ALS (compensation de l'APL pour les opérateurs de logements sociaux), que pour la SEMIB cela aurait représenté à peu près 50 % de locataires qui relèvent de l'APS. Elle annonce qu'ils sont sur des diminutions

de loyer entre 80 et 100 euros par mois et par locataire. Elle trouve que c'est énorme et déclare que c'est pour cela d'ailleurs que cette année, il y aura un bon tiers des opérateurs de logements sociaux qui vont effectivement très vite fusionner avec des plus gros parce qu'ils ne pourront pas tenir ces engagements. Elle pense que pour toutes ces raisons, ils ont vraiment bien fait de céder leurs parts de la SEMIB. Que vont-ils faire de l'argent de la SEM. Elle rappelle que leur plan d'investissement, qui était présenté lors de leur campagne municipale de 2014, était financé avec de l'autofinancement notamment et de l'emprunt. Elle annonce qu'ils vont continuer, qu'ils gardent une ligne d'emprunt parce que c'est de bonne gestion aussi, de garder de l'emprunt surtout quand les taux sont corrects. Elle déclare qu'il y a deux gros projets qui n'étaient qu'à l'étude en 2014, quand ils ne savaient pas encore qu'ils allaient vendre la SEMIB, un le stade nautique et deux le 5^{ème} groupe scolaire. Elle informe que pour le stade nautique, Bordeaux leur a officiellement écrit pour leur dire qu'ils partaient avec eux sur cet équipement et tant mieux. Elle dit qu'ils sont en train d'étudier ce projet qui de toute façon ne démarrera pas avant plusieurs années puisqu'il y a quand même tout un travail en amont à faire avec la ville de Bordeaux, sur l'évaluation des besoins, sur l'investissement, la projection du fonctionnement, et le 5^{ème} groupe scolaire qui n'était pas prévu en 2014, qui était envisagé, mais qui n'avait pas été chiffré ni évalué. Elle indique que de toute façon, ils vont voir lors d'une délibération prochaine, que le fait de faire du portage foncier prouve qu'ils n'avaient pas besoin de cet argent. Elle leur demande de trouver une commune sur la métropole qui fait du portage foncier. Elle indique qu'ils vont avoir deux délibérations tout à l'heure. Elle pense que c'est une bonne gestion aussi parce faire du portage foncier, c'est maîtriser effectivement ce qui se fait sur ces fonciers et placer de l'argent, elle pense à Bruges, de façon intéressante parce qu'évidemment, ils n'ont pas l'impression que le prix du foncier diminue sur la métropole et notamment à Bruges.

En ce qui concerne les crèches, elle répond à M. SEGUINEAUD qu'ils ont voulu faire une crèche à Ausone, que c'est la CAF qui n'a pas voulu, que c'est leur partenaire quand même, que c'est elle qui finance. Elle dit avoir sollicité la CAF, qu'ils voulaient faire une crèche en face du Darnal, en complément de celle qui existe déjà sur ce site et que la CAF leur a dit « non, vous êtes à un taux de couverture des besoins en garde d'enfants, tout confondu, crèches collectives et assistantes maternelles privées, à 107 %. Elle pense que c'est tant mieux pour les Brugeais, mais qu'elle aurait quand même aimé proposer encore un hébergement collectif parce que c'est quand même différent, mais que la CAF n'a pas souhaité et qu'aujourd'hui ils en sont là. Elle déclare continuer, avec sa collègue et amie Emmanuelle, à travailler là-dessus parce qu'ils souhaitent effectivement développer les structures d'hébergement en collectif des micro-crèches, des MAM, etc., et à encourager tous les porteurs de projets à venir les rencontrer en facilitant leur installation. Elle ajoute que, pour le respect de la circulaire de 2018, elle a bien demandé précision au service, qu'ils sont tout à fait dans le respect de loi. Elle déclare que s'ils en doutent, ils feront un courrier et que si M. SEGUINEAUD veut porter cela devant les tribunaux, libre à lui. Elle déclare qu'il n'y a aucun souci là-dessus, qu'ils sont tout à fait en phase avec la loi et le règlement. C'est la moindre des choses quand même notamment en matière budgétaire. Elle dit que M. SEGUINEAUD pose des questions très techniques. Elle lui demande de les poser par écrit, qu'ils lui répondront de façon extrêmement étayée et que c'est beaucoup plus simple. Elle dit qu'il lui pose une question technique, qu'elle ne va pas lui répondre. Elle trouve que le mieux c'est de la poser par écrit et qu'elle lui réponde de façon très transparente et très claire. Elle ajoute que si un jour il découvre quelque chose qu'ils ont mal

fait, cela peut arriver, qu'ils ne sont pas parfaits, mais que là ils n'en ont pas parlé en amont. Elle répète qu'ils vont lui répondre sur ce sujet, mais que lors de sa dernière intervention au Conseil Municipal, ils lui avaient déjà rappelé et précisé qu'ils sont dans le respect de cette fameuse circulaire qu'il cite puisqu'en gros elle couvre la période 2018-2022, mais qu'ils lui feront une réponse précise là-dessus.

M. SEGUINEAUD souligne qu'elle parle aussi des budgets annexes.

Madame le Maire répond qu'ils n'ont pas de budget annexe, qu'ils n'ont que le CCAS, qui est un budget à part entière. Pour l'investissement de la ludo-médiathèque et son fonctionnement, elle indique qu'ils ont une équipe qui est lauréate aujourd'hui et qu'ils attendent. Elle ajoute que cela prend un peu de retard et qu'ils le regrettent, mais que c'est un chantier complexe donc ils préfèrent prendre un peu de temps et ne pas faire d'erreur. Elle déclare que, quand ils auront le DCE finalisé, a priori à la fin du mois d'avril, ils auront le chiffrage précis de cet investissement. Elle précise que pour le fonctionnement, la directrice vient d'être recrutée et qu'ils affinent bien sûr ce budget. Elle informe que tout cela sera communiqué, que cela passera en Conseil Municipal, le chiffre définitif de l'investissement. Elle pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Elle pense avoir répondu à tout.

M. SEGUINEAUD rappelle la sécurité.

Madame le Maire répond que pour la sécurité, elle le renvoie à sa réponse du dernier Conseil Municipal.

M. SEGUINEAUD note que tout va mieux dans le meilleur des mondes et il s'interroge concernant le rapport de la CLSPD.

Madame le Maire demande ce qu'il veut exactement.

M. SEGUINEAUD répond qu'il veut les chiffres.

Madame le Maire informe qu'ils vont bientôt convoquer un nouveau CLSPD, que cela fait un petit bout de temps qu'il n'a pas été réuni et qu'ils lui donneront le compte-rendu s'il veut. Elle précise qu'au CLSPD il n'y a pas de chiffre.

M. VEISSIER : « On ne l'a jamais reçu ».

Madame le Maire répond qu'ils ne l'ont pas reçu parce qu'ils ne l'ont pas demandé. Elle répète que le CLSPD ne s'est pas réuni depuis très longtemps, qu'il réunit les forces vives de la ville autour des problématiques de sécurité, de bien être dans la ville et les actions qui sont menées aussi bien par la police nationale, la police municipale, mais aussi les bailleurs sociaux, les associations, les actions de prévention, etc. Elle confirme qu'ils pourront lui donner un compte-rendu de ce CLSPD, qu'il n'y a aucun sujet là-dessus.

M. SEGUINEAUD en déduit que sur ce point-là il n'y a rien de nouveau, pas de moyen supplémentaire humain et matériel et que donc, il n'y a pas de problème particulier dans Bruges à ce jour. Il demande si ce qui se passe dans le squat l'on ne parle pas au conseil, que tout va bien.

Madame le Maire pense que des squats il y en a dans toutes les villes de la métropole, qu'ils ont fait le nécessaire auprès du juge et que la Préfecture attend le jugement pour les

évincer. Elle confirme qu'ils ne restent pas à rien faire. Elle rappelle à M. SEGUINEAUD que c'est une propriété privée et qu'il est des fois difficiles de faire agir les propriétaires surtout quand ils n'habitent pas sur la commune. Elle indique que s'ils sont au Maroc par exemple, que c'était le cas du squat avant des gens de voyage, cela a été compliqué pour leur demander parce qu'ils ne peuvent pas se substituer à un propriétaire privé qui n'en a rien à faire encore une fois, parce qu'il n'est même pas en France, pour faire partir.

Elle pense qu'ils ont fait ce qu'il fallait et qu'ils ont obtenu l'éviction des gens du voyage. Elle indique que là ils ont un squat de Roms, qu'effectivement encore avant-hier elle était avec les propriétaires du terrain et qu'ils attendent, le constat de l'huissier, le dépôt de plainte, qu'ils attendent le jugement. Elle déclare que, quand le jugement sera fait, le Préfet diligentera les forces de police et que, dès qu'ils en seront informés, ils feront en sorte qu'après les forces de police interviennent très, très vite. Elle déclare que si c'était si facile, il n'y en aurait pas partout sur la métropole. Elle trouve que c'est facile de dire « Il n'y a qu'à, il faut qu'on... ». Elle constate que Bruges est une ville comme une autre, qui est sur la métropole, qu'ils ont à déplorer un squat de Roms, qu'il y a des enfants qui sont d'ailleurs scolarisés. Elle pense qu'il faut aussi prendre en charge ces personnes, qu'il ne faut pas simplement non plus faire agir la police et le bâton, qu'il faut aussi avoir des mesures d'accompagnement social et de voir un petit peu ce qui se passe dans la situation de ces gens-là. Elle informe qu'ils travaillent en très étroite relation avec les services de la Préfecture et les services de police et ils essaient de faire en sorte que ce squat dure le moins longtemps possible. Elle pense qu'après ils pourraient avoir 20 policiers municipaux supplémentaires, cela ne changerait rien.

M. SEGUINEAUD constate qu'ils peuvent avoir des explications, que Madame le Maire leur donne, mais que c'est dur d'avoir des explications. Il dit qu'ils sont ravis d'avoir ces informations, mais que par contre, pour le reste en moyens supplémentaires en hommes, en matériel, il note qu'ils ne bougent pas.

Madame le Maire répond qu'au niveau matériel, la police municipale est équipée avec les moyens qu'elle a, qu'ils remplacent. Elle rappelle encore une fois qu'ils ont déployé 25 caméras de vidéoprotection donc que cela n'est quand même pas neutre. Elle donne la parole à Mme CHARTIER qui voulait répondre à la question de M. SEGUINEAUD.

Mme CHARTIER souhaite juste faire une remarque complémentaire concernant la sécurité, pour être un petit peu bien placée étant très souvent confrontée au problème. Elle indique qu'en termes d'équipements, que ce soit ici ou ailleurs, il y a quand même un souci, qu'ils sont face à des attaques qui sont de plus en plus importantes, de personnes qui sont en uniforme et qui ont besoin d'être protégées aussi. Elle s'interroge s'ils peuvent réfléchir un peu tous ensemble, en arrêtant les clivages d'un côté et de l'autre, à une vraie étude de comment ils pourraient accompagner leur police municipale pour être plus effectifs peut-être, quand ils savent qu'elle a fait appel il y a une quinzaine de jours, qu'il y a un agent qui est venu tout seul en civil parce qu'ils n'étaient pas plus nombreux. Elle trouve que ce n'est pas normal que des agents municipaux se retrouvent tous seuls quand des policiers ou des gendarmes sont trois par voiture. Elle pense qu'il y a quand même peut-être un souci d'effectif.

Madame le Maire réplique qu'ils ne sont jamais tous seuls la police.

Madame CHARTIER répond qu'elle peut dire qu'il était en service, une personne toute seule, qui est venue parce qu'il y avait un problème de stationnement dans la rue et qu'il n'y avait personne d'autre. Elle déclare qu'on leur interdit de sortir à moins de trois, que ce n'est pas normal qu'eux puissent sortir même à moins de trois. Elle ajoute que sur l'armement, c'est peut-être une idéologie qu'a Madame le Maire et qu'ils peuvent en discuter. Elle trouve qu'à partir du moment où ils revêtent un uniforme, ils sont des cibles, qu'ils ne peuvent pas le nier, surtout maintenant. Elle signale qu'elle est en réserve gendarmerie, qu'ils sont armés. Elle dit rejoindre Madame le Maire sur la formation de l'armement parce que la formation qui est dispensée par le CNFPT n'est pas forcément la formation qui est adéquate.

Elle dit en être intimement convaincue. Elle s'interroge s'ils ne peuvent pas mettre des armes qui permettent le maintien c'est-à-dire l'exemple de taser, que c'est le cas par exemple sur la commune du Bouscat juste à côté. Elle pense qu'il y a plein de solutions à étudier et qu'il faut qu'ils prennent en considération ce qui vient de se passer dans d'autres départements, que cela peut leur arriver à tous et à toutes.

Mme DUCLERC souhaite rebondir aussi sur la problématique de la délinquance ou des incivilités. Elle dit vouloir faire un petit rappel sur le fait des choix des commerces qu'ils mettent en centre-ville ou sous des logements, peut-être essayer de privilégier les horaires de bureau. Elle souligne qu'il faut savoir quand même qu'en centre-ville il y a énormément maintenant de délinquance et d'incivilité, qui vont relativement loin. Elle précise qu'aujourd'hui les locataires sont obligés d'intervenir. Elle dit avoir éteint un incendie un soir en rentrant d'une soirée, un incendie à côté de la boulangerie parce que le boulanger laisse ses cartons dans le container et qu'ils ne sont pas rentrés. Elle explique être intervenue auprès d'un jeune, qu'un policier municipal en civil, qui habite en face de chez elle, a été obligé d'intervenir samedi soir et qu'elle est intervenue vendredi soir. Pour être honnête, elle dit ne pas être gênée par les Roms, qui pourtant ne sont pas très loin. En revanche, elle trouve qu'il faut être prudent avec les commerces qu'ils choisissent de mettre sous des logements. Elle dit ne pas savoir quelles possibilités ils ont de choix ou de pas de choix, qu'ils n'en ont peut-être pas. Elle ne sait pas ce qu'il est possible de faire, mais qu'il faut savoir quand même qu'il y a des problématiques d'incivilité voire au-delà.

Madame le Maire rappelle qu'une commune n'a absolument rien à dire sur un fonds de commerce, qu'il faut voir le propriétaire des locaux, que c'est lui qui a loué ses locaux. Elle pense que c'est comme cela que cela doit se gérer entre commerçants. Elle dit être comme eux, qu'elle déplore s'il y a des activités qui amènent des gens bruyants, qui ferment tard. Elle explique qu'ils peuvent éventuellement agir par arrêté sur la fermeture du commerce, mais que là en l'occurrence ils ne ferment pas si tard que cela. Elle souligne qu'en attendant, ils sont quand même sur une liberté d'installation. Elle explique qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas agir, sauf à avoir la possession des fonds de commerce, agir. Elle trouve qu'ils peuvent toujours essayer d'orienter plutôt vers des commerces de bouche, que nous aimons bien en principe en centre-ville plutôt que des assurances, des agences immobilières et des banques. Mais pour autant, elle indique que là, ils n'ont rien à dire, qu'ils ont comme eux, découvert ce commerce. Elle informe que l'autre jour aussi, la dame qui tient le tabac a découvert qu'il allait y avoir un vendeur de vapoteuses à côté de chez elle. La ville n'y peut malheureusement rien. Elle souligne qu'ils font souvent cela stratégiquement parce que les fumeurs qui sortent du tabac, après ils espèrent qu'ils vont aller.

M. HOSTEINS dit avoir deux questions, qu'il reviendra sur la seconde qui se rapporte au budget. Il déclare simplement qu'il a fait partie pendant de nombreuses années du CLPD. Il indique que les chiffres de la délinquance sont communiqués à chaque Maire, mais que chaque maire a le droit de demander au Préfet de police, les chiffres officiels de la délinquance. Il dit qu'il va se renseigner. Il trouve que si l'on dit que l'on n'a pas eu communication du compte-rendu de ces différents conseils depuis quelques années, surtout ce qui est intéressant, c'est la base des discussions, que ce n'est pas la seule, mais que la base ce sont les chiffres de la délinquance. Il déclare que ce n'est pas le Maire qui a la capacité à donner des chiffres de délinquance.

Il ajoute que sa deuxième question porte sur le stade nautique. Il a noté que Madame le Maire vient de dire qu'elle a eu officiellement l'accord de la métropole pour participer au financement du stade nautique ou qu'alors il n'a pas bien entendu.

Madame le Maire déclare qu'elle a dit que Bordeaux vient de les informer officiellement qu'ils étaient intéressés pour participer au financement de cet équipement pour la population de Bordeaux Nord.

M. HOSTEINS dit avoir bien entendu. Il indique qu'ils avaient posé la même question, à savoir que si la ville de Bordeaux est intéressée de participer tant mieux. Il se demande, si c'est un établissement intercommunal, si la métropole dans le plan piscine va intégrer ce stade nautique. Il ajoute que la deuxième chose, c'est qu'ils parlent là de budget d'investissement et de participation et quid du fonctionnement. Il s'interroge si la ville de Bordeaux les a assurés de sa participation et à quelle hauteur, du financement plus du fonctionnement.

Madame le Maire répond qu'il est évident que si cet équipement est intercommunal, les dépenses afférentes à cet équipement, que ce soit l'investissement ou le fonctionnement, seront partagées par les collectivités locales. Elle précise que c'est en tout cas comme cela qu'elle voit les choses aujourd'hui. Elle informe que ce n'est pour l'instant qu'à l'étude de la MO, que quand ils auront évidemment des chiffres sur lesquels discuter avec Bordeaux, bien entendu qu'ils reviendront vers la ville de Bordeaux. Elle ajoute que pour ce qui concerne le plan piscine, cet équipement a déjà été intégré au plan piscine de Bordeaux métropole

Mme LAMARQUE souhaite répondre à la question de Mme CHARTIER concernant la crèche des lutins et la prévision d'investissement de 5 000 euros. Elle confirme qu'effectivement il s'agit des sols extérieurs de la crèche à refaire. Elle souligne que c'est une évaluation du coût de ces travaux-là.

Mme CHARTIER demande s'ils sont d'accord, que dans ce budget ce soit réservé pour cette partie de la crèche, puisqu'ils étaient en demande.

Mme LAMARQUE déclare que, puisqu'ils étaient sur les crèches, elle souhaite revenir à l'intervention de M. SEGUINEAUD sur l'implantation d'une crèche, d'une structure supplémentaire petite enfance, en l'occurrence crèche collective sur la commune de Bruges. Elle confirme, comme l'a rappelé Madame le Maire, que la commune n'a pas d'intérêt à refuser l'implantation d'une crèche. Elle explique que c'est un équipement supplémentaire pour les Brugeais, que c'est pour cela qu'ils s'étaient rapprochés de la CAF puisque c'est le partenaire incontournable des opérateurs, comme des communes d'ailleurs, opérateurs

privés ou publics, quant au financement de ces structures-là. Elle souligne que, face à l'augmentation de la population brugeaise, ils s'étaient questionnés sur une anticipation d'équipements supplémentaires et de besoins potentiels à couvrir, même si au jour d'aujourd'hui cette étude avait été réalisée en partenariat avec la CAF, menée par la CAF, en 2017. Elle annonce que la conclusion de cette étude-là, sur la couverture des besoins et les 107 % qu'a rappelé Madame le Maire, c'est l'étude de la CAF. Elle répète que la CAF dit « Vous couvrez les besoins à 107 %, pas de nécessité d'équipement supplémentaire ». Or elle rappelle qu'à cette époque-là, concomitamment, ils travaillaient avec un opérateur pour l'implantation d'une crèche à Ausone. Elle explique que la CAF avait retoqué le projet et avait clairement dit à l'opérateur qu'il n'y aurait pas de financement de la CAF alors que l'accompagnement financier de la CAF est indispensable pour n'importe quel opérateur. Elle dit attendre toujours, puisqu'ils avaient proposé, un opérateur privé que Monsieur SEGUINEAUD devait envoyer parce qu'il en connaissait, qu'il savait qu'il y avait possibilité. Elle déclare qu'ils rencontrent les opérateurs et qu'à ce jour ils sont toujours dans ces prospectives-là d'augmenter la capacité d'accueil sur la commune, en étant vigilant de façon à ce qu'effectivement les assistantes maternelles indépendantes, qui font partie intégrante de l'offre d'accueil, qui travaillent, ne soient pas lésées par rapport à telle ou telle implantation.

Elle précise qu'aujourd'hui ils travaillent notamment sur des projets de micro-crèches, mais que là encore, ce n'est pas une décision municipale, que c'est avant tout la décision d'un accompagnement financier de la CAF. Elle répète qu'ils travaillent avec la CAF et les opérateurs encore aujourd'hui, malgré le refus de l'année dernière.

M. SEGUINEAUD dit vouloir répondre à sa collègue, Mme LAMARQUE. Il déclare qu'il y a un proverbe qui dit « Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage ». Il dit avoir bien compris que les études 2017, c'est avec la CAF que tout se passe et que la CAF est décisionnaire. Il trouve que les études de 2017 rappellent une phrase dite assez régulièrement : « Gouverner c'est prévoir ». Il pense que si les chiffres de 2017 sont des chiffres qui ne satisfont pas la CAF, 2018, 2019, 2020, avec toutes les constructions que l'on voit dans la ville, il va forcément arriver une nouvelle population. Il pense qu'il n'y a pas que des gens qui vont arriver qui seront candidats à l'EHPAD, mais qu'il risque d'y avoir aussi quelques jeunes couples avec des enfants. Partant de là, il pense qu'il y aura certainement de vrais besoins. Il propose de continuer et tant mieux s'ils y arrivent. Il déclare que s'il suit le dossier et s'il en parle à chaque fois, parce qu'ils auront remarqué qu'il en parle à chaque fois, c'est que peut-être aussi il a des idées derrière. Il signale que ce n'est pas lui qui dirige la mairie aujourd'hui, que c'est Madame le Maire. Il répète qu'ils doivent continuer et tant mieux s'ils y arrivent, qu'ils seront les premiers heureux.

Mme CHARTIER annonce qu'en attendant d'avoir ses réponses sur l'environnement et les lignes budgétaires, concernant le pouvoir de police de Madame le Maire, elle pense qu'elle peut avoir les chiffres par la Préfecture qui les a déjà.

Madame le Maire répond qu'ils ont des communications officielles des chiffres jusqu'à il y a un an et demi à peu près et qu'il y a eu des consignes du Ministre de ne plus communiquer les chiffres.

Coupure audio

Mme CHARTIER déclare qu'en zone gendarmerie les Maires les ont.

Madame le Maire confirme que les Maires les ont en zone gendarmerie.

Coupure audio

Madame le Maire déclare que les micros sont récents et qu'ils sont revenus de révision hier. Elle pense que c'est l'entreprise qui doit être défaillante plus que les micros encore. Elle informe que c'est quand quelqu'un appuie sur son micro que cela coupe en fait la personne. Elle note qu'il y avait une dernière réponse sur le budget.

Mme DESBORDES confirme que Madame le Maire a raison, qu'ils n'ont pas oublié l'environnement, mais que l'environnement, c'est une question, que d'ailleurs Didier POUVREAU évoquer encore mieux qu'elle, qui concerne à la fois la petite enfance et l'éducation, dans le cadre de vie et l'aménagement de l'espace public. Elle indique qu'il y a des opérations qui sont budgétées de relamping, de changement des ampoules en ampoules LED, notamment à l'Hôtel de Ville, mais pas que. Elle ajoute qu'il y a des opérations relatives à tout ce qui est destiné à l'économie d'énergie, d'isolation qui sont aussi budgétées, de remplacement de robinets d'eau. Elle dit ne pas avoir le terme exact, mais qu'elle sait que cela porte un terme exact pour de l'économie d'énergie. Elle dit retenir et être assez d'accord avec Madame le Maire sur le fait qu'ils auraient pu même mettre en marge la partie réservée, même s'ils le comptent deux fois, à la fois dans le cadre de vie ou éducation.

Mme CHARTIER confirme que c'est quelque chose qui est de plus en plus important quand ils savent les conditions climatiques qu'il va y avoir notamment en Auvergne Aquitaine, qu'ils vont prendre 2° d'ici 2020. Elle pense que c'est important là, au niveau du budget, qu'ils sont quand même sur toutes les lignes budgétaires environnement à zéro partout.

Mme DESBORDES répond que c'est une présentation budgétaire qui est légale, mais que cela ne veut pas dire qu'ils n'en font pas. Elle souligne que l'opposition sait en plus qu'ils en font. Elle souhaite rajouter que ces dépenses-là contribuent aussi à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement. Elle trouve que c'est aussi cela qui est intéressant dans les économies d'énergie.

M. POUVREAU pense que ce qui ne fonctionnerait pas s'ils faisaient ce genre de comptabilité identifiée à part, c'est que cela donnerait l'impression que la défense de l'environnement – il ne dit pas que tout le monde va tomber dans ce piège – pourrait envoyer un message comme quoi l'environnement, la défense de l'environnement est une affaire de budget. Il explique que, lors du comité de pilotage de l'agenda 21, ils verront oh combien des actions parfaitement efficaces sont à zéro budget. Il indique que c'est un choix, qu'il veut bien qu'ils changent la présentation, mais que le fond du problème, à son avis, risque d'échapper s'ils communiquent à part la question de l'environnement alors qu'il y a plein d'actions qui sont gratuites et néanmoins efficaces.

Mme CHARTIER dit le rejoindre entièrement sur le fait qu'il y a des actions qui sont gratuites et qui ne coûtent rien. Néanmoins, elle déclare que souvent l'ont dit que l'on ne fait pas d'écologie parce que l'on n'a pas de budget, mais que cela n'est pas vrai à ce moment-là. Elle déclare qu'elle aurait simplement aimé, et qu'elle rejoint Isabelle sur ce point-là, qu'ils chiffrent certains éléments, même en les mettant en présentation ou autres, notamment la

ligne Bruges le Bouscat qui peut même être mis sur la ligne de l'environnement. Elle pense qu'ils auraient pu plus afficher ce point-là et demande si l'année prochaine ils pourront essayer d'avoir une partie explicative sur l'environnement.

Madame le Maire déclare que c'est ce que Mme DESBORDES vient de proposer à l'instant, de mieux le faire ressortir l'année prochaine.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2018.02.07 : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) POUR L'ANNÉE 2018

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) est une subvention d'investissement du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux et notamment les travaux concernant la voirie.

Il est rappelé que le FDAEC finance au maximum 80 % du montant HT des investissements.

Les opérations, dont le financement par le F.D.A.E.C. est sollicité, ont été présentées dans le Budget Primitif 2018 proposé au présent Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AFFECTER** cette aide aux opérations suivantes :
 - Déplacement de la tyrolienne dans le Parc Treulon : 22 923,85 € HT
 - Travaux de raccordement assainissement Entrepôt : 16 749,40 € HT
 - Travaux de conformité salle Daugère : 11 083,30 € HT
 - Achat de matériels et équipements pour les restaurants scolaires : 9 416,98 € HT
 - Travaux de voirie stade Daugère : 8 450 €
 - Travaux sur réseau d'arrosage stades : 3 385,36 € HT
 - Achat de mobiliers tables et bancs : 2 083 € HT
 - Travaux de clôture : 2 552,75 € HT
 - Achat de tatamis pour salle de sports : 1 695,29 € HT
- **TOTAL : 78 339,93 € HT**
- **D'ASSURER** le financement de ces opérations comme suit :

▪ F.D.A.E.C.	:	54 650 €
▪ Autofinancement	:	23 689,93 €

Ces opérations répondent aux critères de développement durable suivant:

- n° 2 : prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement.

- n° 7 : optimisation de consommation d'énergie et de flux.
- n° 9 : prise en compte du confort de vie dans l'équipement.

Cette recette sera inscrite au chapitre 13 du budget primitif 2018.

Mme CHARTIER souhaite donner une petite information de la part de Mme DUMAS, la conseillère départementale, qui tient juste à préciser que le calcul n'est pas au niveau de la population, parce que si c'était au niveau de la prorata de la population, ils seraient à hauteur de 43 % de la dotation et que la répartition qui a été attribuée par les conseillers départementaux et de 45 % pour Bruges et 55 % pour Le Bouscat, les populations étant en augmentation, que du coup, ils augmentent également le pourcentage attribué à la ville de Bruges.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.08 : CONVENTION CADRE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BRUGES POUR LA VÉGÉTALISATION DES TROTTOIRS ET GESTION DES TROTTOIRS VÉGÉTALISÉS

Rapporteur : Monsieur Didier POUVREAU

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la commune de Bruges met en place des actions pour le soutien à la Nature en Ville.

La préservation et la valorisation de la nature et de la biodiversité est un enjeu pour la ville, garante du cadre de vie des habitants.

Le projet « Trottoirs vivants », outil de la mise en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, entre dans les objectifs du projet métropolitain de reconquête de la nature en ville sur l'ensemble du territoire.

La végétalisation des trottoirs constitue un outil de sensibilisation et d'acceptation par les riverains de la végétation sur les trottoirs (flore spontanée ou flore plantée). La pédagogie autour de ce sujet est nécessaire pour faciliter la mise en application par les communes et Bordeaux Métropole de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts publics, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries, ainsi que la vente en libre-service aux particuliers, à l'exception des produits de bio-contrôle et produits utilisables en agriculture biologique.

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers. Il est donc nécessaire de faire connaître aux collectivités et aux particuliers l'interdiction actuelle et préparer l'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019.

La commune souhaitant développer les « Trottoirs vivants » signe une convention avec Bordeaux Métropole.

La convention-cadre a pour objet :

- de définir les modalités règlementaires ainsi que les modalités techniques autorisant les semis en pieds de murs,
- de définir le principe d'intervention de Bordeaux Métropole et de la commune,
- d'arrêter les obligations de Bordeaux Métropole et de la commune dans le respect des principes suivants : maintien de l'intégrité du trottoir et des réseaux et sécurité des usagers du fait de l'encombrement du trottoir.

Dans un premier temps, la ville souhaite s'engager principalement à semer des graines de fleurs en pied des murs des trottoirs, uniquement du côté des habitations, afin de fleurir les trottoirs et accompagner leur enherbement.

A ce titre, elle mettra en place des actions de communication auprès des administrés et remettra des sachets de graines et les outils de communication fournis par Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention cadre « Trottoirs Vivants » avec Bordeaux Métropole, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Mme CHARTIER annonce que leur groupe est favorable sur la végétalisation des trottoirs, qu'effectivement au niveau métropolitain, cela se répand de plus en plus. Cependant elle trouve qu'il y a quand même un petit souci au niveau des trottoirs de la commune où cela est de plus en plus dangereux. Elle pense notamment à la rue du réduit où il en va de la sécurité des gens qui sont obligés de marcher sur la route dans le virage, après le rond-point de la grenouille. Elle pense qu'il faudrait peut-être commencer par refaire les trottoirs avant de les végétaliser.

Madame le Maire explique que la rue du réduit fait partie du projet de requalification de l'ensemble du PAE Ausone. Elle ajoute que, compte tenu des budgets que cela représente, il y a des choix, il y a des priorités. Elle annonce que cette année, c'est la rue Andron, la rue des hirondelles qui va démarrer. Elle ajoute qu'il y a également une partie de la rue Adrien Allard qui va être faite. Elle confirme qu'ils sont en train, petit à petit, de tout refaire. Elle indique que sur la rue du réduit, c'est un investissement de 800 000 euros. Elle informe que dans le contrat de codéveloppement, ils ont aujourd'hui la liaison est-ouest qui est prévue pour 7 millions d'euros, donc ils ne peuvent pas faire tout financer. Elle déclare qu'ils ont essayé de sécuriser le trottoir au moins au regard des résidences Faya de l'îlot 1. Elle indique que sur la continuité, ils vont regarder, mais que le trottoir il existe.

Madame CHARTIER dit ne pas parler au niveau du projet Ausone, mais au niveau du rond-point de la grenouille, quand l'on est au niveau de la pharmacie et qu'on regagne la rue Adrien Allard. Elle indique qu'il y a des trottoirs qui ont été bouchés, que c'est de l'appoint, mais que les gens marchent sur la rue, qu'ils ne peuvent pas circuler sur le trottoir.

Madame le Maire en demande la raison.

Madame CHARTIER répond que c'est tout simplement parce qu'il y a d'énormes flaques d'eau et qu'ils ne peuvent pas circuler sur le trottoir. Elle déclare qu'ils sont complètement avachis. Elle accepte que la rue des hirondelles soit refaite car c'est un petit quartier résidentiel, qu'ils la refassent dans le plan Ausone, mais que là ce sont quand même aussi des rues qui sont autres et qui ne rentrent pas dans le plan Ausone. Elle dit l'entendre, mais que ces rues sont quand même à prendre en considération, qu'il y a des gens qui vivent autour et qui se déplacent à pied.

Madame le Maire déclare que la rue des hirondelles dessert quand même rien que l'îlot 2 du projet Fayat, que c'est donc quand même important de la refaire. Elle informe que Gérard va prendre la parole, qu'il va expliquer un petit peu comment cela se passe.

M. AYNIE confirme que la rue du réduit a été signalée et qu'effectivement ils ont vu qu'il y a eu un apport supplémentaire de cailloux rouges sur ce trottoir. Il indique que tout n'a pas été fait, que Madame le Maire leur a précisé que c'est une question de coût. M. AYNIE dit qu'ils vont vérifier tout cela après, pour autant il dit être étonné que les usagers aillent sur la rue du réduit.

Mme CHARTIER invite M. AYNIE à y passer et trouve que les cailloux, cela a été une catastrophe plus qu'autre chose. Elle trouve que ce sont des cas par cas et qu'ils ne vont pas étaler cela ici, mais que c'est à y penser.

Vote : Unanimité

Madame le Maire propose de lier cette délibération avec la délibération suivante qui concerne le même secteur.

RAPPORT N° 2018.02.09 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AR 131 ET 329, SITUÉES À BEQUIGNEAUX OUEST, À MADAME ET MONSIEUR LAPLANTE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du Domaine n° 2017-075V1182 en date du 7 août 2017,

Le secteur de Bequigneaux Ouest d'une surface de plus de 4,6 hectares, situé au Sud-Est de la commune et bordé par l'avenue Jean Jaurès, est un secteur très convoité par les opérateurs de la construction depuis plusieurs années, en raison notamment de la volonté des propriétaires maraîchers de cesser leur activité.

Au regard des enjeux de développement décrits dans le projet de territoire de la municipalité, approuvé par délibération du 29 septembre 2011, à savoir :

- préserver la qualité de vie et l'identité de la commune,
- limiter les effets de la pression immobilière sur le territoire communal
- garantir la qualité des services publics à l'ensemble des brugeais

- juguler l'élan démographique déclenché au niveau de l'agglomération,

La Ville, dans un premier temps, a inscrit le secteur de Béquigneaux en zone de gel des constructions au Plan Local d'Urbanisme approuvé par Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016.

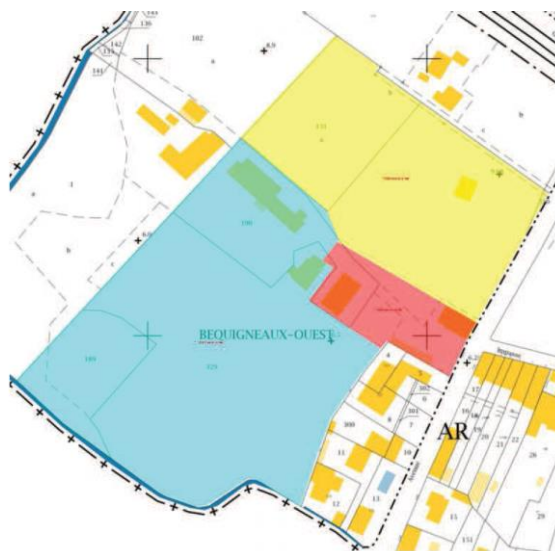
Néanmoins, la Ville souhaite renforcer sa maîtrise sur ce secteur de Béquigneaux afin de

- stopper la spéculation foncière dans un contexte de très forte pression immobilière sur ce secteur ;
- maîtriser les orientations d'aménagement du secteur à long terme au regard des futurs besoins communaux et de la capacité à garantir la qualité des services publics.

Ainsi, la commune a donc demandé la préemption par Bordeaux Métropole pour son compte de la parcelle AR 325 qui fait l'objet de la délibération suivante.

En complément, elle entend se porter acquéreur d'une partie de l'emprise propriété de Madame Simone LAPLANTE et Monsieur Jean Francis LAPLANTE, concernant la majeure partie des parcelles AR 131, 329, 189 et 190 d'une surface d'environ 2,4 ha (délimitée en jaune sur le plan ci-dessous), issue **des parcelles AR 131 et 329, d'une surface d'environ 8 212 m²**, découpée comme suit :

- 7 836m² de parcelle terrain nu
- 376m² de reprise d'alignement



Cet ensemble constituera une réserve foncière pour la ville qui pourra à long terme prévoir un aménagement cohérent avec les évolutions démographiques, sociales, économiques et urbaines et compatible avec les capacités financières et d'accueil dans les équipements municipaux et les structures viaires qui le dessert.

La cession a été actée au prix de 1 955 000 €, soit 238 € le m².

Le bien ainsi acquis par la commune entre dans son domaine privé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, compte tenu des enjeux de développement raisonné de la Ville,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition de ce bien moyennant le **prix de 1 955 000 € augmenté des frais de notaire**, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.

RAPPORT N° 2018.02.10 : ACQUISITION AUPRES DE BORDEAUX MÉTROPOLE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AVENUE JEAN JAURES (AR 325) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TRANSITOIRE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis n°2017-075V1237 du 15 juin 2017 ;

Le secteur de Bequigneaux Ouest d'une surface de plus de 4,6 hectares, situé au Sud-Est de la commune et bordé par l'avenue Jean Jaurès, est un secteur très convoité par les opérateurs de la construction depuis plusieurs années, en raison notamment de la volonté des propriétaires maraîchers de cesser leur activité.

Au regard des enjeux de développement décrits dans le projet de territoire de la municipalité, approuvé par délibération du 29 septembre 2011, à savoir :

- préserver la qualité de vie et l'identité de la commune,
- limiter les effets de la pression immobilière sur le territoire communal
- garantir la qualité des services publics à l'ensemble des brugeais
- juguler l'élan démographique déclenché au niveau de l'agglomération,

La Ville, dans un premier temps, a inscrit le secteur de Béquigneaux en zone de gel des constructions au Plan Local d'Urbanisme approuvé par Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016.

Néanmoins, la Ville souhaite renforcer sa maîtrise sur ce secteur de Béquigneaux afin de

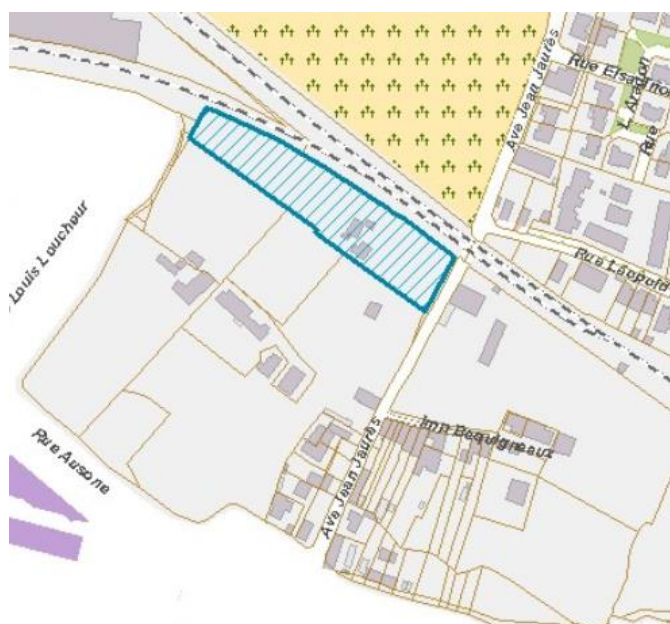
- stopper la spéculation foncière dans un contexte de très forte pression immobilière sur ce secteur;
- maîtriser les orientations d'aménagement du secteur à long terme au regard des futurs besoins communaux et de la capacité à garantir la qualité des services publics.

Ainsi, la commune souhaite acquérir une partie de l'emprise propriété de Madame Simone LAPLANTE et Monsieur Jean Francis LAPLANTE, concernant la majeure partie des parcelles AR 131, 329, 189 et 190 d'une surface d'environ 2,4 ha, comme vu lors du rapport précédent.

En complément, la ville a demandé la préemption par Bordeaux Métropole pour son compte de la parcelle AR 325.

Cet ensemble constituera une réserve foncière pour la ville qui pourra à long terme prévoir un aménagement cohérent avec les évolutions démographiques, sociales, économiques et urbaines et compatible avec les capacités financières et d'accueil dans les équipements municipaux et les structures viaires qui le dessert.

Par acte notarié du 9 novembre 2017, Bordeaux Métropole a donc fait l'acquisition, sur le territoire de la commune de Bruges, d'un immeuble bâti à usage de terrain maraîcher avec une ancienne maison inhabitée, situé 119, avenue Jean Jaurès, cadastré AR 325 (parcelle hachurée sur le plan ci-dessous), d'une superficie totale de 7389 m², pour un montant de 1 950 000 euros.



Le prix de la cession est établi de la manière suivante : prix de la réserve foncière pour un montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1 950 000€) auquel s'ajoutent les frais liés à l'acquisition, actualisable au taux fixé annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** avec BORDEAUX METROPOLE, la convention de mise à disposition transitoire et de cession du terrain situé 119 avenue Jean Jaurès et cadastré AR 325, et tous documents y afférents.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer le moment venu l'acte authentique, et tous documents y afférents.

Mme PETIT-CHOTARD souhaite faire une petite observation quant au rapport 09. Elle signale que dans les documents transmis par Madame le Maire, à savoir les documents du domaine, c'est un document qui est noté sur cinq pages et qu'ils n'ont que les deux premières pages. Elle dit que l'estimation financière faite par les domaines, ils ne l'ont pas dans les pièces jointes.

Madame le Maire répond que ce n'est pas la volonté de la commune de leur cacher des choses.

Mme PETIT-CHOTARD déclare que c'est pour cela qu'elle s'empresse de le dire.

Madame le Maire indique qu'elle va vérifier

Vote de la délibération 2018.02.09 : Unanimité

Vote de la délibération 2018.02.10 : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.11 : CESSION A TITRE GRATUIT A BORDEAUX MÉTROPOLE D'UNE EMPRISE DE 31 M² A DÉTACHER DES PARCELLES BW 462 ET 463 SITUÉE RUE PIERRE ANDRON

Rapporteur : Madame Bernadette CENDRÈS-BARBÉ

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

Vu l'avis de France Domaines (n° 2018-33075v0523) en date du 14 mars 2018

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public communal, lequel est inaliénable et imprescriptible (article L.3111-1 du CGCT),

Considérant qu'en application de l'article L.3112-1 du CGPPP, une parcelle peut être cédée à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, lorsque le bien est destiné à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèvera de son domaine public,

Considérant que Bordeaux Métropole est compétente en matière de voirie, la commune de Bruges peut alors procéder à la cession amiable du bien sans déclassement préalable,

Considérant que l'emprise demandée présente un intérêt général eu égard à la réalisation du projet d'aménagement de la rue Pierre Andron,

La cession peut être envisagée à titre gratuit conformément à la délibération communautaire relative à la politique foncière du 22 juin 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à **CEDER** l'emprise de 31 m² à détacher des parcelles bw 462 et 463 située rue Pierre Andron à titre gratuit,
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer le moment venu l'acte authentique, et tous documents y afférents.

Mme PETIT-CHOTARD souhaite faire une petite observation quant au rapport 09. Elle signale que dans les documents transmis par Madame le Maire, à savoir les documents du domaine, c'est un document qui est noté sur cinq pages et qu'ils n'ont que les deux premières pages. Elle dit que l'estimation financière faite par les domaines, ils ne l'ont pas dans les pièces jointes.

Madame le Maire annonce avoir l'information par les services qui ont été voir sur le mail de France Domaines, que cela leur a été transféré en PDF avec seulement deux pages effectivement ils n'avaient pas vu qu'il y avait sur cinq, donc ils vont interroger France Domaines, mais qu'ils n'ont reçu que ces deux pages.

Mme PETIT-CHOTARD indique qu'il n'y a pas de prix.

Madame le Maire s'étonne qu'il n'y ait pas de prix dessus. Elle indique qu'il est marqué « description du bien et valeur vénale ». Elle déclare que c'est 2 250 000, que c'est encadré, souligné, en gras.

Mme PETIT-CHOTARD ajoute que c'était pour le ramener aux montants qui avaient été donnés, soit 238 €/m².

Madame le Maire répète que la valeur vénale du bien c'est celle qui est affichée là, c'est bien celle de France Domaines.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2018.02.12 : CONVENTION AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – IMPASSE DU CARROS

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

VU l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange,

Dans la cadre du projet de réaménagement d'une partie de l'impasse du Carros (de l'avenue de Verdun à la rue Théodore Bellemer), la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux de communications électroniques.

Les travaux de mises en souterrain portant sur les lignes existantes de réseaux et de branchements de communications électroniques, elle a donc sollicité l'opérateur ORANGE.

La société ORANGE a proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour l'impasse du Carros.

Ainsi, la Commune prend à sa charge le financement des opérations nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques existants ; cela comprend :

- la réalisation des tranchées, la pose des installations de Génie Civil et les travaux de câblage qui seront effectués par une entreprise agréée par Orange,
- le coût des études (génie civil et câblage) et la fourniture de tous les matériels nécessaires.

Pour faciliter le déroulement des travaux, la convention pose la répartition financière des dépenses comme suit, conformément au devis annexé.

Les dépenses de câblage sont réparties comme suit :

- L'opérateur prend à sa charge 82% des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, visées respectivement aux articles 5.1. et 5.3. de la convention.
- Corrélativement, la personne publique prend à sa charge 18% des dépenses sous forme d'une subvention d'équipement.

Le montant global du devis s'élève à la somme de **673,81 € HT** à la charge de la commune.

Conformément à l'article 13 de la convention, la Société Orange sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par la société ORANGE aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. VEISSIER dit : « Monsieur l'adjoint. Écoutez, merci pour cette lecture complète. Je regrette que finalement vous ayez que des petits dossiers à nous présenter. 673 euros un jour, 1 000 euros un autre jour. Alors que vous faites preuve... Excusez-moi, je vais vous

complimenter Monsieur l'Adjoint alors que vous faites preuve d'une documentation très importante sur votre dossier puisque, pour une dépense de 673 euros, Monsieur l'Adjoint, et nous vous en remercions, vous nous présentez un rapport de quatre pages. Je voudrais juste faire le parallèle avec un autre rapport qui était celui présenté par Madame le Maire, également de quatre pages, mais il s'agissait à l'époque d'un investissement de 9 223 000 euros. Il s'agissait du rapport concernant Olympe de Bruges et la ludo-médiathèque. Voilà je voulais juste faire ce parallèle. 637 euros un rapport de quatre pages, 9 223 000 euros un rapport de quatre pages. Je trouvais intéressant de faire ce parallèle et je souhaiterais, M. AYNIE, nous souhaiterions que vous soyez en capacité de présenter des rapports plus significatifs. Là on a un peu l'impression que vous êtes brimé, peut-être parce que vous êtes trop transparent. Vous avez ce souci, ce respect de l'information et de la démocratie que nous relevons. Merci encore M. AYNIE ».

Mme CHARTIER demande à M. AYNIE s'ils pouvaient avoir des compléments d'information concernant l'état d'enfouissement des réseaux sur la commune.

M. AYNIE dit qu'il ne peut pas répondre parce qu'elle n'a pas posé la question avant sinon il se serait renseigné pour savoir exactement.

Mme CHARTIER répond qu'il peut leur faire parvenir sans souci comme de nombreuses fois les services leur font parvenir des informations.

Madame le Maire informe que les enfouissements coûtent très, très cher, qu'ils ne le font qu'au moment où ils requalifient de façon importante les rues et que donc effectivement ils pourront donner un état des lieux, qui sera peut-être approximatif, pas au mètre près. Elle confirme que sur les réseaux viaires, ils pourront donner les principaux réseaux viaires qui sont aujourd'hui enfouis. Elle dit prendre l'exemple, puisqu'ils en parlaient cet après-midi, sur une rue qui fait 20 riverains, rien que l'enfouissement des réseaux c'est 75 000 euros. Elle explique qu'eux sur l'investissement, il y a des rues où ils se disent que ce n'est peut-être pas, surtout quand elles sont en impasse, nécessaire de le faire. Elle pense qu'ils peuvent mettre cet argent, qui n'est ni du FIC, ni du CODEV, sur d'autres investissements peut-être qui sont plus importants pour les Brugeais.

Mme CHARTIER indique que c'est simplement aussi pour visuellement, dans le centre-ville c'est quand même plus agréable effectivement pour la commune d'avoir maintenant, à notre époque, les réseaux enfouis tout simplement.

Madame le Maire indique que dans le centre-ville ils le font, mais qu'après sur des petites rues, ils ne le font pas forcément. Elle dit avoir bien noté que M. AYNIE présentera le projet du stade nautique dans quelques années. Elle lui demande de le présenter en 2021

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.13 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 20 mars 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
<u>Filière culturelle</u>			
Assistant d'enseignement artistique	B	11	Suppression à temps non complet (temps hebdomadaires : 2h, 5h, 4h, 5h45, 16h, 11h, 10h, 5h30, 5h, 8h, 8h)
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	11	Création à temps non complet (temps hebdomadaires : 2h, 5h, 4h, 5h45, 16h, 11h, 10h, 5h30, 5h, 8h, 8h)
<u>Filière Police Municipale</u>			
Brigadier-chef principal	C	1	Création à temps complet
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint technique	C	2	Suppression à temps non complet (30h/semaine)
Adjoint technique	C	2	Création à temps complet
<u>Filière Administrative</u>			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Suppression à temps complet
Rédacteur	B	2	Suppression à temps complet

Mme CHARTIER s'interroge si la création au niveau de la police municipale c'est pour le remplacement de la personne qui est partie à la retraite.

Madame le Maire confirme que c'est tout à fait cela

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.14 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU SEIN DES INSTANCES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 15, 28 à 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité,

Vu le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

Vu l'information réalisée auprès des membres du Comité Technique en séance du 20 mars 2018,

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel à ces différentes instances en fonction des effectifs de la collectivité après consultation des organisations syndicales soit au moins six mois avant la date du scrutin prévue le 6 décembre 2018.

Il peut être décidé après délibérations concordantes des organes délibérants de la commune et du centre communal d'action sociale (CCAS) que les instances paritaires soient compétentes à la fois pour les agents de la ville et pour ceux du CCAS.

Aussi compte tenu de la consultation des organisations syndicales du 15 mars 2018 conformément à l'article 1 modifié du décret n°85-565 du 30 mai 1985 puis eu égard à l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 établi à 447 agents au total dont 286 pour la ville et 181 le CCAS servant à déterminer le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DECIDER** que le Comité technique et Comité d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de la ville seront également compétents pour le personnel du CCAS,
- **DE FIXER** comme suit le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel et de la collectivité à ces différentes instances :

▪ Composition du Comité technique (CT) à compter du renouvellement général après le 6 décembre 2018 :

Effectif Ville + CCAS	Nb de représentants du personnel		Répartition femmes/hommes	
	Titulaires	Suppléants	Femmes	Hommes
447	4	4	80,98%	19,02%

▪ Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à compter du renouvellement général après le 6 décembre 2018 :

Effectif Ville + CCAS	Nb de représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
447	4	4

- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique pour le CT et le CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DE PERMETTRE** le recueil par le CT de l'avis des représentants des collectivités.

Mme CHARTIER s'interroge sur le nombre de personnels retenus pour la ville. Elle indique qu'il est marqué 286, mais que dans le budget ils sont à 237, page 114 du budget, 237 emplois qui sont budgétisés au budget. Elle répète que sur l'élection sont comptés 286 hors CCAS et que le CCAS il y en a 181.

Mme DESBORDES pense, mais elle est en train de vérifier qu'ils n'ont pas tous les emplois dans le budget. Elle explique que, pour ses élections du personnel, ont possibilité aussi de voter les stagiaires, les contrats en apprentissage, ainsi que les personnes qui sont sur des postes non permanents. Elle souligne que dans le budget il y a tous les postes permanents, que les agents soient contractuels ou titulaires.

Mme CHARTIER trouve que cela est quand même très bizarre parce que des agents qui ne vont peut-être pas rester très longtemps finalement à Bruges vont pouvoir voter à une élection qui ne les concerne quasiment pas.

Madame le Maire remercie Isabelle DESBORDES pour ces explications claires et limpides

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.15 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR DES ACTIVITES PERI OU EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

Dès la rentrée 2013, dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, la Ville a lancé un appel à projets pour proposer aux enfants 4 thématiques éducatives :

- « Bien dans mon corps » : Jeux sportifs, école multisport, ateliers santé...
- « Graine d'artiste » : Eveil musical, théâtre, chorale, arts plastiques...
- « Petit citoyen » : Education à la sécurité routière, au développement durable, au secourisme...
- « J'apprends autrement » : Jeux de société, jeux éducatifs, ateliers scientifiques...

De nombreux partenaires ont répondu à cet appel à projets : enseignants, associations sportives, associations culturelles, école de musique etc., avec lesquels la Ville a conclu des conventions de subventionnement, pour l'organisation d'un TAP.

Pour la rentrée 2018-2019, la Ville souhaite de nouveau lancer un appel à projet auprès des partenaires, pour l'organisation d'activités périscolaires ou extrascolaires.

L'appel à projets est un montage juridique contractuel permettant à la Ville de consulter dans le cadre d'une procédure ad hoc, tous types d'intervenants afin qu'ils répondent à une idée générale lancée par la Ville. Cette procédure permet de préparer le cadre des relations contractuelles futures (avec des prestataires du secteur non marchands) dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Il appartient donc aux différents partenaires qui souhaitent répondre, de proposer à la ville, à l'issue d'une période de publicité, l'organisation d'une ou plusieurs activités, en lien avec les 4 parcours éducatifs définis ci-dessus. La ville posera des exigences de candidature, et notamment des exigences de diplômes et d'expériences dans l'animation et le milieu éducatif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **lancer un appel à projets** pour l'organisation d'activités péri ou extrascolaires de l'année scolaire 2018-2019,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les **conventions de subventions** en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les **conventions de bénévolat** en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. VEISSIER dit : « Nous avons besoin d'explications puisque dans le magazine municipal il est indiqué la chose suivante, c'est que la commune donc repassait à la semaine des quatre

jours et en même temps, il est indiqué « maintien des temps d'activités périscolaires. Donc il y a eu une consultation. Cette consultation a dégagé de manière assez minime, il est vrai, une volonté de repasser à la semaine des quatre jours. Finalement les temps d'activités périscolaires, quand va-t-il y en avoir et qu'est-ce que vous nous demandez ? Je crois qu'on a véritablement besoin d'avoir une réponse précise, un calendrier, un planning, savoir quelles sont les évolutions, les modifications. Là jusqu'à présent, nous n'avons pas ces informations ».

Mme PETIT-CHOTARD dit rejoindre son collègue sur ces propos-là, à savoir effectivement l'impact de ce passage de 4,5 à 4 jours et que par rapport à cela, elle demande si cela va impacter certaines structures qui ont pu s'organiser sur les années précédentes pour pouvoir couvrir les temps d'activités. Elle s'interroge budgétairement sur l'impact en plus ou en moins pour la collectivité.

Mme LAMARQUE confirme qu'il a été proposé, à l'issue des différentes concertations qui ont été menées depuis le mois d'octobre 2017, concertations avec les directeurs d'écoles, les représentants de parents d'élèves, les agents de la collectivité, animateurs, ATSEM, agents des écoles élémentaires, des conseils d'écoles comme cela a été prévu dans le dernier décret. Elle ajoute qu'en plus de ces concertations, une enquête auprès des familles a été lancée, à laquelle ont répondu 73 % des familles. Elle trouve que M. VEISSIER a raison, que c'était une petite majorité des familles qui s'étaient exprimées, qui souhaitaient le retour à 4 jours. Elle déclare que les conseils d'écoles ont également été consultés où là effectivement tout le monde s'exprime, les enseignants, les représentants de parents d'élèves, les représentants de la collectivité également et surtout les conseils d'écoles. Elle informe qu'une majorité plus large que celle de la consultation des parents est ressortie pour le retour aux 4 jours. Ceci est le contexte. Sur l'organisation et l'évolution, elle confirme qu'en revenant à 4 jours, cela a un impact sur l'organisation de la semaine forcément pour les enfants, puisque ce n'est plus sur 9 demi-journées, mais sur 8. Elle informe qu'en termes d'horaires, les horaires qui ont été proposés qui ont été retenus au directeur d'académie qui validera en dernier lieu la proposition conjointe qui a été faite par la commune. Elle précise que les horaires sont 8h30/12h, 14h/16h30. Elle rappelle que la réforme de 2013 évoquait, pour justifier de cette réforme-là, la nécessité d'avoir plus de matinées avec des apprentissages de meilleure qualité sur des matinées que sur des après-midi. Elle indique que c'est pour cela qu'ils ne sont pas revenus à ce qui existait et préexistait à 2013, c'est-à-dire des matinées de 3h, en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Elle ajoute que la proposition qui a été retenue c'est d'augmenter effectivement la matinée d'une demi-heure. Par rapport à la délibération qui les occupe sur les temps d'activités périscolaires, elle signale qu'il y a une petite nuance et subtilité dans la délibération puisque c'était précédemment sur les temps d'activités périscolaires appelés TAP. Elle explique qu'aujourd'hui, ils ont élargi un petit peu cette délibération sur les temps périscolaires et extrascolaires. Elle indique que la commune, qui s'est dotée d'un PEDT qui a été évalué pour les années 2013 à 2016, s'est dotée à nouveau d'un PEDT en 2017, puis aujourd'hui est en train de retravailler un nouveau projet éducatif de territoire puisque nous passons à une semaine de 4 jours. Sur les consultations de façon générale et assez unanime de la part des enseignants, des parents et des professionnels, et aussi des enfants puisqu'il y a des conseils d'ALSH qui recueillent aussi la parole des enfants, il était demandé de conserver cette qualité d'accueil sur les temps périscolaires et notamment une offre d'activités de qualité. Elle déclare que cette offre de qualité, qui se répartissait à la fois sur la pause

méridienne et sur l'après 15h45 aujourd'hui, il faut comprendre, que les activités périscolaires du soir ne seront plus proposées. Elle ajoute que des activités seront proposées par les équipes d'animation, mais ce que l'on appelle des TAP, les activités selon des parcours, seront plutôt positionnés, comme elles le sont déjà aujourd'hui, sur la pause méridienne. Elle précise qu'ils étendront aussi le projet éducatif de territoire dans ces activités proposées dans le cadre de l'appel à projet, sur les accueils de loisirs, que ce soit pour les mercredis ou pour les vacances. Elle ajoute que l'impact sur les structures, c'est-à-dire sur l'organisation des équipes...

M. VEISSIER dit : « Est-ce qu'il y a un impact ? Aujourd'hui, il y avait un certain service avec des TAP, quel sera l'impact ? »

Mme LAMARQUE répond que cela ne se calcule pas mathématiquement, que l'on parle d'éducation, de pédagogie, de projet. Elle dit être désolée, que cela ne se résume pas à une règle mathématique ... Elle indique que ce qu'ils veulent c'est proposer des temps qualitatifs aux enfants, qui leur permettent d'accéder.

M. VEISSIER dit : « À côté de l'aspect pédagogique, il y a un nombre d'heures. Ce n'est pas compliqué. Donnez-nous l'impact en nombre d'heures tout simplement. On parlera pédagogie, mais répondez déjà à la question ».

Mme LAMARQUE dit avoir donné les horaires, que là où les enfants terminaient leur après-midi d'école à 15h45, demain ils la termineront à 16h30. Elle confirme qu'il y a un impact, que la journée d'apprentissage sera plus importante pour les enfants. Elle déclare qu'ils ne vont pas forcément, du fait de cet alourdissement de la journée d'apprentissage, leur proposer à 16h30, même plus parce qu'à 16h30, ils goûtent, à 17h, des activités périscolaires qui se prolongent jusqu'à 18h voire 18h30. Elle explique que les familles ont des organisations, que c'est aussi avec cela qu'ils travaillent. Elle souligne qu'ils travaillent par rapport aux besoins des enfants et de leurs familles. Elle dit que M. VEISSIER connaît l'organisation des familles et dit lui répondre.

M. VEISSIER dit : « Répondez-y clairement en volume, au niveau de la commune ».

Madame le Maire demande à M. VEISSIER de laisser la personne répondre quand il pose une question. Elle dit qu'elle va répondre pour lui dire qu'ils ne peuvent pas lui répondre aujourd'hui parce qu'ils ne savent pas aujourd'hui quelle va être la réaction des familles, qu'ils les ont interrogées dans l'enquête, mais que les résultats étaient assez flous. Elle explique que les familles qui avaient avant leurs enfants le mercredi matin à l'école, ils leur ont demandé si elles envisageaient de les mettre à l'ALSH. Elle déclare qu'aujourd'hui ils avaient 20 % de réponse, que cela va être bien plus que 20 %, qu'ils le savent. Elle rappelle que ce qui est important c'est ce qu'a présenté Emmanuelle, c'est-à-dire qu'ils sont vraiment dans une réflexion aboutie maintenant, qui a abouti, comme elle l'a dit aussi aux décisions des conseils d'école. Elle ajoute que le DASEN a été saisi, qu'ils n'ont pas la réponse du DASEN aujourd'hui. Pour autant, elle pense qu'il n'y a pas raison qu'ils disent non puisqu'il y a une unanimité des conseils d'écoles et que la municipalité est d'accord. Elle déclare qu'ils sont en train de travailler maintenant avec les équipes qu'ils pourront lui donner, avant la rentrée, les heures que cela représentera, mais à condition, là aussi qu'ils aient une visibilité, encore une fois, de ce que font les parents. Elle accepte qu'il y ait moins d'heures de ce qui était l'équivalent de TAP, enfin moins d'heures dans la journée puisque Emmanuelle vient de

le dire qu'il n'y en aura plus que le midi, que le soir ce sera un accueil classique. Par contre, elle souligne qu'il est envisagé d'en faire, ce qui ne se faisait pas avant, sur le mercredi et les vacances scolaires. Elle explique que c'est tout cela qui va être évalué, qu'ils lancent l'appel à projets, qu'il y a un montant qui est prévu et qu'ils verront ce qu'ils peuvent organiser avec ce montant. Elle souligne qu'ils raisonnent comme cela et non pas en disant qu'ils peuvent financer 10 heures et pas 12. Elle précise qu'ils sont vraiment sur une démarche itérative et qu'aujourd'hui ils ont maintenu un budget important pour pouvoir continuer à proposer des activités de qualité.

Mme PETIT-CHOTARD trouve que Madame le Maire n'a pas répondu intégralement à l'ensemble des questions. Elle dit bien entendre qu'ils ont décomposé la demande qui hier ne s'adressait qu'aux périscolaires, donc demain en faisant du périscolaire et de l'extrascolaire, en reportant des actions, voire des subventions sur les activités de l'ALSH. En revanche elle souligne que la question c'était de dire, sur la partie périscolaire où logiquement ils sont en maîtrise, quel est l'impact sur cette diminution. Elle accepte qu'il leur ait été donné des horaires, mais qu'ils ne sont pas là pour calculer. Elle pense qu'ils ont les chiffres et répète qu'ils leur demandent, comme à chaque fois, de leur faire partager les chiffres. Elle pense qu'une projection a été faite. Elle s'interroge si sur une année, une activité de 4,5 jours, le temps de 100, demain sur 4 jours quel sera l'impact. Elle trouve que la question était claire. Elle répète que la question c'était effectivement, au regard de cette évolution, comme ils ont quand même fait quelques projections, de savoir si cette activité extrascolaire a pour objectif d'essayer de couvrir ce qui ne sera plus réalisé en périscolaire. Elle pense qu'ils ne partent pas à l'aveuglette, qu'ils ont quand même fait un minimum d'études, comme cela a été dit, en termes de sondages.

Elle note qu'ils ont un objectif sur les TAP à couvrir puisque pour l'appel à projets, il y a un cahier des charges et qu'il y a des horaires de couverture qui ont été proposés aux associations comme à toute structure pouvant répondre. Elle pense que la question est claire.

Mme LAMARQUE croyait avoir répondu en disant que là où précédemment il y avait des TAP proposés sur la pause méridienne et après 15h45, à partir du moment où on revient à la semaine des 4 jours, des activités seront maintenues sur la pause méridienne. En revanche, elle souligne que les activités TAP telles qu'elles étaient pensées, c'est-à-dire sur 7 semaines 1 heure 15 le soir avec des parcours dans lesquels s'inscrivaient les enfants à l'année, ne seront plus dispensée, plus proposée à cause de ce qu'elle disait à M. VEISSIER par rapport au respect du rythme de l'enfant et du besoin de l'enfant à un moment donné de se poser, mais aussi de faire des activités, mais là en libre, c'est-à-dire que les équipes d'animation continueront à proposer des activités tous les soirs et que les enfants feront ces activités-là, mais pas sur un séquentiel de 7 semaines, à raison d'un TAP tous les soirs par semaine. Elle explique que cela sera en libre accès sur le soir. Elle ajoute que du coup, de façon à permettre à des enfants qui le mercredi matin vont rejoindre les ALSH puisqu'ils ne seront plus en classe, l'idée c'est de maintenir l'enveloppe de l'appel à projets, de maintenir cette qualité de l'offre qui était une demande à la fois des enfants et à la fois des professionnels, de reporter ce qui restera, puisqu'ils feront moins de TAP dans le cadre de la semaine d'école, sur le mercredi matin voire les vacances. Elle dit que cela n'est pas totalement défini, que les équipes sont en train de travailler sur les différents projets.

Mme PETIT-CHOTARD déclare que visiblement Mme LAMARQUE a enfin répondu à sa question, que c'est un petit peu dommage qu'ils aient mis autant de temps à y répondre. Elle souligne que Mme LAMARQUE vient juste de dire que, sur une enveloppe équivalente, l'objectif était de reporter le besoin qui ne serait plus nécessaire, mais que ce n'est pas ce qu'elle a dit tout à l'heure. Elle trouve que c'est dommage, qu'ils ont mis beaucoup de temps, mais qu'ils ont enfin une réponse. Elle pense qu'ils auraient pu avoir un petit plus d'informations dans le compte-rendu, le rapport, qu'ils sont tous concernés et intéressés.

Mme CHARTIER dit avoir juste une question complémentaire. Elle demande si, une fois que l'appel à projets sera lancé, ils pourront avoir le prorata de conventions subventionnées et celles de bénévoles. Egalement, l'enveloppe financière qui est ouverte pour cet appel à projets. Elle précise qu'elle n'est pas dans la délibération.

Mme LAMARQUE répond que c'est 24 ou 25 000 euros, que cette enveloppe est la même que les autres années, qu'ils la maintiennent.

Madame le Maire ajoute que s'agissant des bénévoles, là très clairement, ils sont sur des associations qui facturent leurs prestations.

Mme LAMARQUE ajoute que, quand ils parlent d'une association qui propose une intervention bénévole, il faut savoir quand même que les bénévoles interviennent avec un animateur. Elle explique que ce ne sont pas des gens formés, que ce ne sont pas des gens qui facturent une intervention, que par définition c'est bénévole, ce n'est pas facturé. Elle confirme qu'il y a des projets portés par certaines de leurs associations, qui peuvent être à titre gratuit si ce n'est qu'ils mettent à disposition des animateurs.

Madame le Maire complète que certaines se font payer comme l'ESB, que cela leur permet d'avoir des moyens supplémentaires bien sûr.

Mme CHARTIER explique qu'il y a quand même deux types de convention, une avec des bénévoles avec un accompagnateur qui est formé type BAFA et tout cela, et d'autres associations que nous rémunérons pour les accompagner un peu plus loin. Elle s'interroge si ce sont des associations brugeaises uniquement.

Mme LAMARQUE répond que ce ne sont pas forcément que des associations. Elle dit qu'ils le font, qu'ils aiment bien quand même travailler puisqu'en plus les associations sont partenaires du projet éducatif de territoire. Elle a envie de dire qu'en plus ils ont un passif et une acculturation à cette démarche de travail et de coéducation. Elle confirme qu'ils travaillent forcément avec les associations brugeaises, mais qu'il se rajoute d'autres partenaires.

Mme CHARTIER demande si les services pourront du coup leur transmettre les associations ou ceux qui sont retenus par l'appel à projets.

Madame le Maire répond par l'affirmative

M. SEGUINEAUD trouve que c'est un débat passionnant et passionné qui les occupe depuis maintenant un petit bout de temps de ce conseil, mais que c'est important. Il confirme, comme le disait l'adjoint, qu'il s'agit de l'école, de l'éducation de leurs enfants. Il croit qu'il est le reflet de ce qui a pu se passer, d'après les informations qu'ils ont pu avoir et en tirer. Il

ajoute que ce débat a été aussi très passionné dans les diverses écoles notamment au niveau des associations de parents d'élèves qui ont participé au vote et à la construction de ce qu'ils ont décidé aujourd'hui. Il dit avoir cru comprendre qu'à certains endroits, d'après les rapports qu'il a pu lire, cela avait été parfois très compliqué et qu'ils avaient un petit peu, comme c'était leur rôle, vendu leur affaire pour que cela puisse passer comme cela. Il dit revenir à la genèse de cette affaire et rappelle que, lors du précédent gouvernement, la Ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre de la refonte du primaire et des rythmes scolaires, a décidé de passer à la semaine à 4 jours et demi. Il dit que c'est une question pour Madame le Maire. Il rappelle qu'elle a décidé avec son équipe, qu'il imagine que c'est elle qui était le moteur dans cette affaire-là, d'être parmi, même le premier de la métropole, avec un trois quarts de page dans le journal Sud-Ouest, qui disait « Bruges est un exemple dans ce nouveau périmètre » qui était décidé au niveau politique, au niveau du Ministre de l'Éducation nationale. Il se demande pourquoi aujourd'hui, en se rappelant les débats qu'ils ont eus, ce qu'avait rapporté la presse, ils étaient face à ce qui devait être l'idéal pour leurs enfants. Quelles sont les raisons idéologiques ou autres, qui les poussent à faire machine arrière, faire du rétropédalage et d'arriver aujourd'hui à ce qui se passe et à revenir à la semaine de 4 jours.

Madame le Maire répond qu'ils ont été dans les premiers effectivement à mettre en œuvre cette réforme des rythmes scolaires et ils y croient, ils y croient toujours. Elle rappelle simplement que cette réforme, à l'époque de Peillon, avait deux segments, un segment qui était la réforme du temps de travail dans la semaine, donc 4,5 jours de travail, avec 5 matinées, et une autre réforme très importante qui était annoncée, qui était la réforme aussi du temps scolaire sur l'année scolaire, c'est-à-dire une réforme des vacances scolaires. Elle explique que la diminution du nombre de jours de vacances scolaires devait payer le surplus qui était du coup généré pour les collectivités, par le fait qu'ils aient ces fameux TAP. Elle rappelle que c'est d'ailleurs pour cela que l'État, quand il a subventionné au début les communes, a appelé cela « fonds d'amorçage », parce que dans son esprit, c'était pour amorcer la réforme, mais que quand la réforme des vacances scolaires interviendrait, les communes récupéreraient en économie d'ALSH ce qu'elles perdaient sur la semaine de 4,5 jours. Elle souligne que, sous la pression des lobbies divers et variés, le Ministre de l'époque n'a pas souhaité aboutir cette réforme et qu'ils le regrettent bien.

Elle explique que, comme 80 % des communes, ils reviennent à 4 jours pour des raisons purement financières parce qu'effectivement c'est toujours pareil, l'État prescrit, mais ne donne pas les moyens. Elle ajoute que l'État leur a donné depuis 5 ans et que là, ce qu'annonce le Gouvernement, M. BLANQUER, c'est que les fonds d'amorçage seront maintenus cette année, mais qu'après ils ne seront donnés qu'aux communes en difficulté, notamment en politique de la ville, ce qui n'est pas le cas de Bruges et que du coup, ils se retrouvent avec des dépenses en face desquelles ils n'ont plus les recettes. Elle précise que ce n'est pas de gaieté de cœur, qu'ils ont préféré revenir à 4 jours, à la différence de certains Maires. Elle rappelle que le décret de Blanquer est sorti en juin 2017 et que des Maires se sont empressés entre juin et septembre de remettre 4 jours, sans poser de question pour connaître les organisations ou si les parents étaient intéressés ou pas. Elle explique que cela n'a pas été leur choix, qu'ils ont pris le parti de concerter avec les parents, etc. Elle dit qu'Emmanuelle leur a très bien expliqué toute la concertation qui a duré plusieurs mois. Elle indique, comme le disaient les collègues tout à l'heure, qu'ils n'ont pas de visibilité sur les financements de demain. Elle déclare que revenir à 4 jours c'est quasiment 300 000 euros

d'économies. Partant de là, comme l'a dit Emmanuelle, pour sauver les meubles quand même, ils ont augmenté le temps d'apprentissage le matin parce que du coup, ça leur fait récupérer quand même 2h d'apprentissage le matin sur les 3 qui existaient avec les 4,5 jours. Elle souligne qu'ils essayent de faire une proposition, qu'elle regrette que l'État et le Ministre n'aient pas eu la volonté de gérer ce problème eux-mêmes, parce que reporter sur les communes une chose aussi importante que l'histoire des rythmes scolaires et de l'organisation du temps scolaire, elle trouve cela absolument anormal. Elle dit peser ses mots et être plutôt soft. Elle trouve qu'ils leur ont en gros « balancé le bébé » et qu'ils se débrouillent avec cela au mieux des intérêts des enfants. Elle précise que c'est pour cela qu'ils gardent les activités de qualité : sur les sondages des parents certes il y avait 50% / 50% en gros 4 jours/4,5 jours, mais sur la volonté de garder des activités équivalentes au TAP, 80 % des familles souhaitaient qu'elles soient laissées y compris le mercredi. Elles répètent que beaucoup de communes sont revenues à 4 jours, mais ne se sont pas posé de question, qu'elles sont revenues à l'état antérieur, plus de TAP, plus d'activité et que là bien sûr, les parents sont obligés d'acter cela.

M. SEGUINEAUD dit ne pas être surpris par la réponse de Madame le Maire et dit se douter qu'elle allait leur dire que c'était financier. Il dit qu'il va dire « tout cela pour cela ». Il se rappelle des débats qu'ils ont eus à l'époque en disant « attention, est-ce qu'il y aura la continuité dans les financements ? ». Il rappelle que c'est un débat qu'ils ont eu. Il déclare que cela a perturbé il y a 4 ans quand cela a été décidé, les familles, que c'était compliqué, qu'il a fallu s'organiser. Maintenant il dit dire tout cela pour cela, qu'aujourd'hui il y a des familles qui ont de vraies difficultés par rapport à cela et qui sont obligées de tout réorganiser, leur quotidien, pour les mamans qui travaillent, pour les papas qui travaillent, pour les frères et sœurs, les grands qui sont au collège, les petits qui sont au primaire.

Madame le Maire nie cela parce que ces parents pourront mettre leurs enfants en accueil périscolaire le mercredi avec un accueil de grande qualité pour quelques euros. Elle dit y avoir veillé aussi avec Emmanuelle pour qu'il n'y ait pas de surcoût pour les familles. Elle indique que l'offre qu'il y aura le mercredi matin cela ira en fonction des quotients puisqu'elle rappelle qu'il y a neuf tarifs entre quelques centimes et au maximum, pour les parents qui paient le plus, 2 euros par enfant.

Mme CHARTIER dit partager l'avis de M. SEGUINEAUD sur le fait qu'ils avaient quand même bien alerté la mise en place qui a quand même été brutale dans la mise en place des TAP et sur cette problématique de continuité.

Néanmoins, elle précise suivre complètement Madame le Maire sur le fait qu'il fallait absolument mettre du temps pour revenir à la semaine des 4 jours, notamment elle ne sait pas si dans la commune ils avaient des contrats aidés dans les associations, où cela a été la problématique dans certaines communes effectivement.

Madame le Maire rappelle quand même qu'il n'y a pas un ministre qui ne rédige pas sa réforme. Elle souligne que les rythmes scolaires avant Peillon il y en avait eu d'autres. Elle veut dire qu'il y a eu une logique du Gouvernement qui était en place jusqu'à ce qu'ils changent de Gouvernement. Elle souligne que le Gouvernement a été tout à fait cohérent avec lui-même jusqu'au bout, même s'il avait allégé un peu à la fin la possibilité pour certaines communes, de revenir à 4 jours. Elle trouve que cela n'a rien à voir avec ce qui se

passé aujourd'hui. Elle précise que les financements étaient maintenus quand même antérieurement, que ce n'est plus le cas maintenant.

M. BOURG dit écarter le débat qui a été brillant de part et d'autre. Il souhaite simplement faire une remarque. Il dit avoir senti Madame le Maire largement critique par rapport au Gouvernement actuel et inquiète. Pourtant il croit savoir que parmi cette docte assemblée et en particulier dans sa majorité, elle a des tenants, des fervents partisans de ce Gouvernement. Il indique que sa pudeur naturelle va l'empêcher de donner des noms, mais qu'il sait qu'il y a des partisans fameux dans cette majorité. Il imagine ce que peuvent être leurs échanges par moments et que cela le laisse un peu dubitatif. Il le dit avec tout le détachement voulu. Il déclare qu'il les écoute depuis un quart d'heure en train de tirer à boulets rouges sur ce Gouvernement, qu'ils ont raison de le faire, mais que ce serait mieux que ce soient eux qui le fassent parce que Madame le Maire a quand même des acteurs visibles de ce Gouvernement dans sa majorité.

Madame le Maire répond qu'il en a peut-être chez lui également.

Mme COLSON-TABOURET répond à M. BOURG qu'il y en a même qui étaient au parti socialiste et qui se retrouvent dans l'opposition.

M. BOURG confirme qu'elle a raison, qu'elle n'a jamais eu d'idée et qu'elle se bat jusqu'à la mort pour la défendre, que c'est bien.

Madame le Maire déclare qu'elle ne permet pas à M. BOURG d'insulter des conseillers municipaux. Elle indique que ce qu'elle a dit c'est avéré, que tout le monde le sait, que M. BOURG était dans l'opposition socialiste et que maintenant il est bien dans l'opposition de droite, qu'ils sont d'accord. Elle souligne qu'ils ne font dire que des choses vraies à l'inverse des jugements de M. BOURG à l'emporte-pièce et sans aucun fondement, elle le prierait d'être correct

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.02.16 : CONVENTION PARTENARIAT OPERATION DESTINATION (EX SAC ADOS AQUITAINE) 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a souhaité développer des actions en faveur des 16 /25 ans qui favoriseraient l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de sa politique sociale du tourisme transversale en « nouvelle aquitaine » le Conseil Régional met en œuvre le dispositif « destiNAction » (anciennement « opération Sac Ados »).

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France ou en Europe (18/25 ans).

Les objectifs sont les suivants :

- Faciliter la mobilité des jeunes de Nouvelle Aquitaine
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :
 - o Jeunes entre 16 /25 ans
 - o Jeunes exclus des vacances n'étant jamais partis, sans encadrement familial ou professionnel.
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes.
- Participer aux ateliers d'échanges de pratique et de formation.
- Transmettre une évaluation.

Le Conseil Régional favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs destiNAction attribués (un pack comprenant notamment 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention qu'il convient de signer entre la Ville et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, cette convention étant valable pour une durée de un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'Opération DestiNAction et tous les documents y afférents, y compris pour les avenants éventuels.

Vote : 32 Pour et 1 Non Participation (Groupe Bruges Avenir)

RAPPORT N° 2018.02.17 : TARIFS SEJOURS JEUNES 2018

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des séjours en faveur des adolescents, soit pendant les petites vacances, soit pendant les vacances d'été.

Ces séjours ont pour but d'offrir une offre éducative de loisirs à destination des jeunes mais aussi de répondre à la demande des familles en termes d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents.

Pour lever les freins financiers à ces séjours, il est proposé de voter les tarifs des différents séjours, en fonction du quotient familial selon la grille suivante :

	Chantier Nature à LACANAU avec l'ONF du 16 au 20 avril (5 jours)	Chantier Nature à LACANAU avec l'ONF du 22 au 26 octobre (5 jours)	Séjour SUD CHARENTE du 18 au 25 juillet 2018 (8 jours)	Séjour SUANCES (Espagne) du 7 au 14 juillet 2018 (8 jours)
QF < 400 €	12.50 € (2.5 €/j)	12.50 € (2.5 €/j)	66.00 € (8.25 €/j)	72.00 € (9 €/j)
400 ≤ QF < 600 €	31.00 € (6.2 €/j)	31.00 € (6.2 €/j)	164.00 € (20.50 €/j)	178.00 € (22.25 €/j)
600 ≤ QF < 800 €	43.00 € (8.6 €/j)	43.00 € (8.6 €/j)	232.00 € (29.00 €/j)	248.00 € (31.00 €/j)
800 ≤ QF < 1000 €	49.00 € (9.8 €/j)	49.00 € (9.8 €/j)	264.00 € (33 €/j)	284.00 € (35.50 €/j)
1000 ≤ QF < 1200 €	61.00 € (12.2 €/j)	61.00 € (12.2 €/j)	330.00 € (41.25 €/j)	356.00 € (44.50 €/j)
1200 ≤ QF < 1500 €	67.00 € (13.4 €/j)	67.00 € (13.4 €/j)	364.00 € (45.50 €/j)	392.00 € (49.00 €/j)
1500 ≤ QF < 1800 €	72.50 € (14.5 €/j)	72.50 € (14.5 €/j)	396.00 € (49.5 €/j)	428.00 € (53.50 €/j)
1800 ≤ QF < 2 500 €	79.00 € (15.8 €/j)	79.00 € (15.8 €/j)	428.00 € (53.50 €/j)	464.00 € (58.00 €/j)
QF ≥ 2 500 €	85.00 € (17 €/j)	85.00 € (17 €/j)	462.00 € (57.75 €/j)	500.00 € (62.50 €/j)

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les séjours et dont le QF est inférieur à 1200.

Calcul du quotient familial : $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES(1) + TOTAL REVENUS DECLARES(2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

NOMBRE DE PARTS :

	Résidence alternée	Autres situations
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2.25 parts	2.5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	2.5 parts	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	3 parts	4 parts

Enfant supplémentaire	0.25 part	0.5 part
-----------------------	-----------	----------

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE FIXER** les tarifs des séjours 2018 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Mme CHARTIER demande si comme chaque année, ils peuvent avoir un bilan de l'année passée.

M. GIRO répond que, sauf erreur de sa part, il l'avait donné la dernière fois, mais qu'il peut le refaire passer en fin de Conseil Municipal.

Mme CHARTIER pense que ce n'était pas sur ces séjours-là de mémoire.

M. GIRO ne sait plus, mais le fera repasser.

Vote : Unanimité

Questions Diverses :

Madame le Maire dit avoir trois questions diverses, deux qui se regroupent en fait, une qui avait été déposée par Gérard AYNIE, qui proposait au Conseil Municipal de voter la motion qui a été votée en conseil de métropole par l'ensemble des formations politiques de Bordeaux métropole, de façon à s'associer effectivement à la difficulté que rencontrent nos amis de Blanquefort et de la société FORD, notamment bien sûr surtout les salariés qui y travaillent, notamment parmi ces salariés bien sûr des Brugeais. Elle informe que le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » lui a proposé également une motion, mais qui est une motion plus courte, qui n'est pas tout à fait la même. Elle demande s'ils acceptent que soit votée celle qui a été votée par l'ensemble des parties prenantes de Bordeaux métropole et qu'ainsi ils s'associent tous à cette motion. Elle donne la parole à M. SEGUINEAUD qui a posé la question.

Mme CHARTIER donne juste d'une information que cette motion est également passée à la région et que tous les groupes l'ont votée à l'unanimité.

M. SEGUINEAUD souhaite faire un point utile suite au mail qu'ils ont reçu du Directeur de cabinet de Madame le Maire, qu'ils ont reçu hier en fin de journée, concernant le dépôt de cette motion.

Madame le Maire déclare que Monsieur SEGUINEAUD l'a déposée hier en fin de matinée, et c'est normal qu'ils n'aient une réponse qu'un peu plus tard.

M. SEGUINEAUD dit être tout à fait d'accord. Il déclare qu'ils ont pu beaucoup échanger ces derniers temps et que le courrier leur dit que, suite à leur proposition, Madame le Maire propose de s'associer à la motion de M. AYNIE qui avait déjà précédemment demandé qu'une motion soit présentée au Conseil Municipal de ce soir. Il rappelle que vendredi dernier, ils ont reçu un mail, ainsi que la pochette contenant les documents afférents au

Conseil Municipal de ce jour, à l'intérieur point de motion. Il ajoute que lundi 26 mars, lundi dernier, ils ont eu la commission municipale préparatoire de ce conseil et qu'après discussion, il fut admis qu'un certain nombre de documents complémentaires leur seraient envoyés. Il souligne que le représentant de leur groupe, M. Gérard BOURG, présent à cette commission a demandé si les documents supplémentaires étaient à leur disposition durant cette commission et que la réponse fut « non ». Il précise que donc, le lundi 26 mars à 18h30, point de motion. Il ajoute que mardi 27 mars, ils reçoivent en effet, par l'intermédiaire des services de la nouvelle documentation, trois jours avant le conseil, concernant les élections professionnelles de 2018 et une présentation du BP par tableau et camembert. Il ajoute qu'à ce moment il n'y avait pas non plus de motion. Il indique que mercredi 28 mars leur groupe décide, parce qu'ils attendaient de savoir s'il allait y avoir une motion ou pas, sachant que cela se faisait partout dans les autres communes, de déposer une proposition pour l'ensemble de la représentation municipale toutes tendances confondues et d'une motion contre la fermeture d'usine FORD à Blanquefort. Il dit s'être déplacé en mairie afin de remettre au cabinet de Madame le Maire, n'ayant jusque-là pas eu d'information concernant le projet de dépôt d'une motion. Il ajoute que ce jour même, 6h après qu'il soit passé en mairie déposer leur proposition de motion et à la veille du Conseil Municipal, miracle ils apprennent par un mail que leur collègue M. AYNIE avait précédemment proposé une motion. Il souligne que c'est ce que lui dit le mail qu'il a reçu hier à 18h. Il dit à M. AYNIE que les grands esprits se rencontrent, qu'ils finissent bien par se rencontrer. Il confirme qu'ils vont voter cette motion, qu'elle soit présentée par l'un ou l'autre ou les uns ou les autres. Il pense que cela n'a pas d'importance. Il estime que l'essentiel c'est qu'ils soient solidaires avec les FORD et en action avec leurs voisins de Blanquefort.

Madame le Maire pense que cela en a quand même puisqu'il a parlé 10 minutes d'un sujet sur lequel l'assemblée n'a rien compris, mais que ce n'est pas grave. Elle trouve que l'important c'est qu'ils votent cette motion. Elle propose qu'elle soit lue par M.AYNIE, parce qu'ils ne l'ont envoyée par personne. Elle estime que c'est une question diverse, une motion. Elle déclare qu'ils sont tous d'accord et que pour eux il n'y avait pas de sujet puisque, comme ils l'ont rappelé, cela a été voté par la région, par la métropole et par toutes les communes donc ils sont tous d'accord là-dessus.

Mme CHARTIER demande si, pour le prochain Conseil Municipal, ils pourraient recevoir les motions juste avant parce qu'ils veulent bien la connaître, mais qu'à un moment donné, si ce sont d'autres questions ou une autre motion où un groupe ne veut pas s'associer, ce serait bien qu'ils l'aient quelques jours avant, que c'est tout.

Madame le Maire répond qu'il ne leur a quand même pas échappé qu'ils font rarement des motions dans ce Conseil Municipal. Elle demande qu'on la laisse parler. Elle répète qu'ils font rarement des motions parce que justement elle estime que des fois, il y a des lieux qui sont ailleurs, qui sont plus légitimes qu'ici pour faire des motions. Elle souligne que celle-là est spécifique pour eux parce qu'elle touche vraiment leur métropole, leur commune par l'intermédiaire des salariés de FORD, des salariés brugeais qui travaillent chez FORD et qu'elle n'a fait aucune polémique puisqu'évidemment c'est le même texte qu'ils proposent. Elle déclare, comme l'a rappelé Guillaume, qu'il a été fait par l'ensemble des groupes et que donc il n'y a pas de sujet. Elle accepte qu'ils aient pu leur dire, mais que c'est vrai qu'ils ne l'ont pas fait.

Mme CHARTIER rétorque que Madame le Maire sait très bien que ce n'est pas le problème de cette motion-là, mais qu'en règle générale, elle demande si cela peut juste être inscrit au règlement intérieur pour les prochaines.

Madame le Maire répond qu'elle dit simplement qu'il est possible qu'ils refusent des motions parce que ce n'est pas l'habitude dans ce Conseil Municipal. Elle demande à Gérard de lire la motion.

M. AYNIE lit la motion :

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'USINE FAI À BLANQUEFORT

L'annonce brutale de Ford et sa décision unilatérale, sans concertation, de cesser d'investir sur le site de Blanquefort a choqué les salariés de l'usine, les partenaires institutionnels ainsi que l'opinion publique.

Un choc tout d'abord au niveau social : 900 emplois sont concernés sans compter les emplois induits. Sur l'ensemble du département, on imagine les conséquences d'un éventuel scénario catastrophe. La Direction de Ford depuis plusieurs mois n'a jamais fait de réelles propositions concrètes. À l'inverse, les salariés de l'usine ont eu une attitude responsable en formulant des solutions industrielles réalistes.

Ces propositions ont été présentées lors des différents comités de suivi. C'est quelques semaines avant la fin de l'accord-cadre avec les pouvoirs publics que Ford Europe fait volte-face en refusant tout ce qui est proposé et en refusant même de se déplacer sur le site, sous de faux prétextes.

Concrètement, Ford n'a aucune raison économique de partir.

En effet :

- ☐ La Direction a réalisé une étude en 2017, qui a salué la compétitivité du site, puisque celui-ci a gagné plus de 8 % d'efficacité, contre 4 % en moyenne pour les autres sites. L'entreprise a reconnu que le site de Blanquefort avait de vrais savoir-faire et une réelle technicité.
- ☐ L'activité peut être maintenue à minima jusqu'à fin 2019 si la Direction accepte une augmentation des volumes de la boîte produite aujourd'hui. En effet, on pourrait fabriquer davantage de 6F35 sans aucun investissement de la part de Ford.
- ☐ Ford est un constructeur en retard sur le marché européen pour la voiture de demain (voitures électriques, hybrides, autonomes) : il s'agit de véritables opportunités économiques. L'État et la Région sont prêts à travailler avec la Direction de Ford à ce sujet. Pourquoi ne fait-on pas participer l'usine de Blanquefort à ces défis de demain ?

Les élus du Conseil Municipal de Bruges demandent :

– devant l’attitude de la direction de Ford Europe et le non-respect de l’accord-cadre signé en 2013, que les collectivités concernées ne versent pas le troisième tiers prévu,

– que Ford tienne ses engagements pris auprès du gouvernement et maintienne l’activité jusqu’à **fin 2019**. Ce délai laisserait le temps nécessaire pour que l’on puisse travailler tous ensemble à une véritable stratégie industrielle pour ce site, avec une Direction de Ford réellement engagée et qui travaille enfin en toute transparence.

Madame le Maire remercie Gérard et pense qu’ils sont tous d’accord pour passer au vote.

Mme CHARTIER demande, comme elle vient de le demander aux services, s’ils peuvent avoir la motion au moins par format papier sur table avant de passer au vote.

Madame le Maire demande si Mme CHARTIER souhaite une suspension de séance.

Mme CHARTIER confirme qu’elle demande d’avoir l’exemplaire papier.

Mme CHARTIER dit qu’ils n’ont pas voté ce genre de motion, c’est-à-dire que les tiers ne sont pas pris en compte. Elle indique qu’ils peuvent continuer la séance et la voter après, qu’il n’y a pas de souci.

Madame le Maire déclare que, des fois qu’ils leur fassent voter des choses qui ne sont pas celles qui ont été lues, elle demande aux services de donner... Elle interroge si la représentation majoritaire veut aussi un écrit ou si elle se contente. Donc elle demande de faire 8 copies pour l’opposition, 7 d’ailleurs, finalement 3. Elle demande si 3 leur suffiront.

En attendant, elle signale que la troisième demande est une demande de M. SEGUINEAUD dont elle essaye de retrouver le courrier. Elle annonce que cela est relatif au règlement intérieur. Elle informe qu’elle a adressé aux deux responsables des groupes d’opposition un courrier rappelant notamment un article du règlement intérieur relatif à la tenue des séances puisqu’effectivement elle croit que des fois, c’est bien de rappeler un peu les choses. Elle signale que M. SEGUINEAUD lui envoie la lettre suivante et demande s’ils en veulent une copie.

« *Madame le Maire,*

Nous accusons réception de votre courrier du 15 mars avec, en pièce jointe, un exemplaire du règlement intérieur. Nous souhaitons vous faire plusieurs observations :

- 1) Il ne nous a pas échappé qu’il existait en application de la réglementation un règlement intérieur pour le Conseil Municipal de la ville de Bruges, document que nous possédons depuis notre élection de 2014.*
- 2) Il est facilement vérifiable de constater qu’à tout moment de notre mandat, nous avons scrupuleusement respecté les règles de celui-ci et en particulier pour le dépôt des questions écrites et orales.*
- 3) Comme vous Madame le Maire, nous sommes soucieux de l’exemplarité des élus, de la bonne tenue des débats dans le respect total de l’expression démocratique et du*

droit des élus.

- 4) *Ce document joint, qui n'est pas celui voté en séance, laisse apparaître des changements par rapport à l'original. Nous vous demandons d'échanger sur ce sujet à l'occasion du prochain Conseil Municipal du 29 mars 2018.*

Philippe SEGUINEAUD pour le Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ».

M. SEGUINEAUD confirme que, dans les six mois qui ont suivi leur élection, comme le demande le texte de loi, ils ont voté un règlement intérieur de ce Conseil Municipal. Il rappelle qu'à l'occasion du Conseil Municipal du 26 juin 2016, il est inscrit dans l'ordre du jour, qu'il a là, en point 2016-05-01 : « Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal ». Il déclare que ce point N° 1 à l'ordre du jour de ce conseil est présenté par Madame le Maire. Il informe que ce point 2016-05-01 dit que, suite à un courrier en date du 25 mai 2016 – il dit que Madame le Maire dira qu'elle ne comprend pas ce qu'il dit parce qu'elle ne l'écoute pas, qu'il n'est pas surpris – il prend acte de la scission en deux groupes de l'opposition, ce qui entraîne cette modification dans le fonctionnement de l'opposition et qui concerne notamment les règles de répartition du local administratif ainsi qu'une répartition différente concernant le nombre de caractères dans le bulletin municipal avec un tableau à l'appui, ce tableau qui est derrière à l'appui de la décision. Il signale que Madame le Maire les informe que les autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées, que c'est écrit ici. Il constate autrement dit que, mis à part la prise en compte du nombre de caractères et le fait qu'ils règlent entre eux les problèmes du local, les autres points sont inchangés. Il dit qu'ils peuvent imaginer que, quand ils ont eu ce document, ils se sont penchés dessus et qu'ils l'ont comparé au document initial et que là, à leur stupéfaction, ils se sont aperçus que ce document ne correspondait pas à celui qu'ils avaient voté dans les six mois de l'élection, les six premiers mois, et pas plus que ce qui avait été voté le 25 juin 2016, à savoir que les autres dispositions du règlement intérieur demeuraient inchangées hormis les nouvelles modalités dues à la scission de l'opposition. Il souligne qu'en effet, dans l'article 5 concernant les questions orales du document qui leur a été envoyé, il est écrit « la question orale ne donne pas lieu à débat. Elle est exposée sommairement par son auteur pendant une durée qui ne peut excéder deux minutes », alors que sur le document initial, il est écrit que la question orale ne donne pas lieu à débat, qu'elle est exposée sommairement par son auteur pendant une durée raisonnable. Il déclare que leurs questions sont les suivantes : pourquoi ce changement ? Pourquoi passe-t-on d'une durée raisonnable à deux minutes ? Il demande à Madame le Maire qui a fait cette modification et dans quel but ? Il signale que pour eux il y a quand même un détail qui n'en est plus un c'est de savoir qui a falsifié ce document voté par le Conseil Municipal. Il dit avoir le document PDF qui leur a été envoyé et qui fait ne fait pas état des deux minutes, mais qui fait état d'un temps correct. Il ajoute que sur la modification de juin 2016, sur le PDF reçu à l'époque, à aucun moment, ils n'y retrouvent cette phrase d'une limitation de deux minutes.

Madame le Maire répond qu'ils ne doivent y voir aucune intention malveillante de la part des services. Elle remercie M. SEGUINEAUD d'avoir posé cette question par écrit parce qu'elle peut répondre tout à fait clairement. Elle indique que le document qui fait foi c'est celui qui a été voté en 2014 et adressé à la Préfecture et la modification de 2016, comme il le dit, suite à leur scission sur les histoires de répartition de la tribune. Elle répète que c'est cela qui fait foi. Elle confirme qu'il y a eu une erreur matérielle des services, que le document qui leur a été envoyé n'est pas celui de 2014, que c'est un document de travail qui avait été fait. Elle rappelle qu'ils avaient eu des discussions à l'époque qui avaient été faites là-dessus, que

Myriam s'en rappelle. Elle répète que c'était le document de travail de 2014 et que suite au débat, ils avaient effectivement retiré cette notion de deux minutes. Elle ajoute que du coup, au lieu de leur envoyer le document qui avait été modifié suite à l'approbation du PV et qui est parti à la Préfecture... Elle demande à M. SEGUINEAUD de la laisser répondre. Elle confirme que le bon document, que c'est cela qui lui importe, c'est celui qui a été voté après discussion et amendement, puisqu'en fait c'est simplement le texte initial qui leur a, par erreur, été envoyé par les services de 2014, alors que le texte amendé qui est valable, c'est celui qui va être renvoyé. Elle espère qu'ils vont être rassurés. Elle donne la parole à M. BOURG.

M. BOURG tient quand même à signaler qu'il a les jurisprudences à la disposition de Madame le Maire, si elle le souhaite, que l'on ne va pas en faire tout un pataquès, mais qu'il est formellement interdit, par la loi française et par la Cour européenne et des Droits de l'homme, de limiter les questions à une par groupe et de limiter les questions orales à deux minutes, de les limiter en quoi que ce soit. Il accepte un délai raisonnable, que cela veut dire beaucoup de choses.

Madame le Maire lui demande de ne pas revenir sur le débat puisque c'est ce qu'ils avaient décidé en 2014 et qu'ils ne limitent pas à une question puisque M. SEGUINEAUD en a posé deux.

M. BOURG répète qu'il est bien précisé qu'ils n'ont droit qu'à une question par groupe et que cela est formellement interdit. Il répète qu'il a les jurisprudences à sa disposition si elle le souhaite.

Madame le Maire répond que M. SEGUINEAUD a posé deux questions. Elle rappelle qu'ils ont voté et qu'elle ne reviendra pas sur le débat qui a lieu en 2014, que si c'est leur intention ce n'est pas la sienne. Elle dit avoir répondu à leur question précisément que donc ils en restent là et souhaite revenir au vote de la motion parce que, malgré tout, pour les gens de FORD, elle pense que c'est important qu'ils votent cette motion. Elle pense que maintenant tout le monde en a pris connaissance par écrit.

Motion votée à l'unanimité.

Madame le Maire déclare qu'elle va lever la séance du Conseil Municipal. Elle informe que la prochaine séance se déroulera le 28 juin à 18h30 et que les commissions le précédant seront le 25 juin 2018.